



Les
Producteurs
de lait
du Québec



1983 • 2023

Vers l'avenir

RAPPORT ANNUEL 2022

Merci aux productrices et aux producteurs qui nous ont fait parvenir des photos pour la mosaïque de la page couverture.



10

40^e anniversaire



24

Des outils collectifs



30

Les grandes batailles



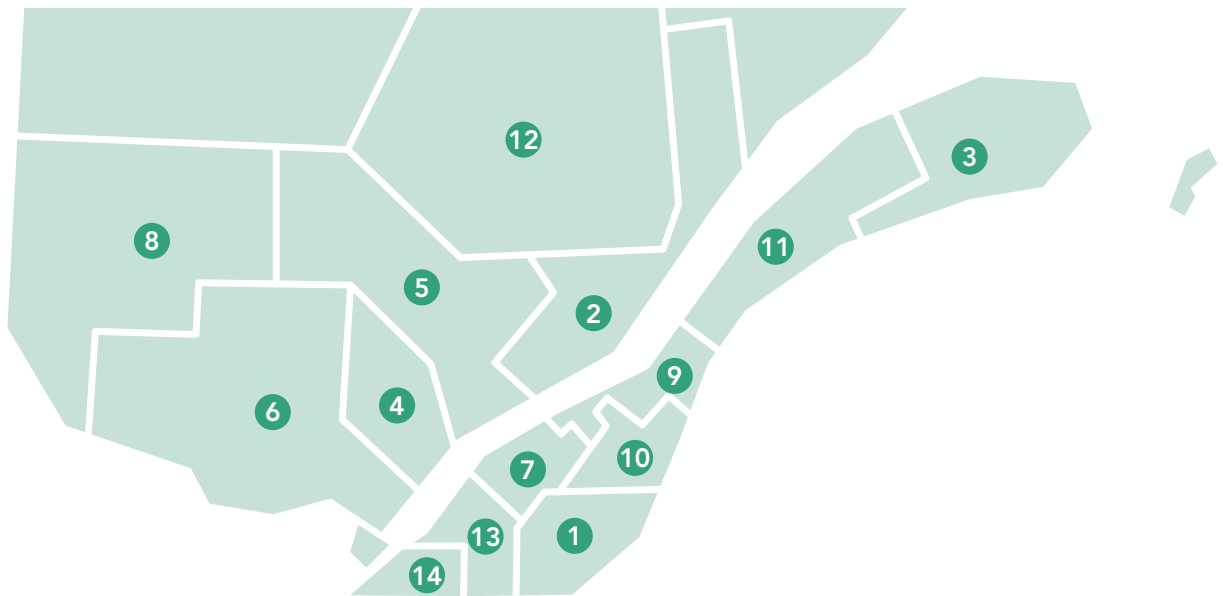
50

Vers l'avenir

Table des matières

- 2. Régions
- 3. La production laitière 2022 au Québec, en chiffres
- 4. Message du président
- 6. Conseil d'administration
- 8. Message de la directrice générale
- 12. Organigramme
- 13. Politique laitière nationale et mise en marché
- 16. Gestion du lait
 - 18. Contingentement
 - 21. Approvisionnement et transport
 - 26. Contrôle de la qualité
 - 28. Contrôles techniques
 - 32. ProAction
- 34. Recherche économique
- 38. Technologies de l'information
- 40. Dons de lait
- 41. Communications, affaires publiques et vie syndicale
- 45. Marketing
- 52. Finances et administration
- 55. États financiers

Régions



- 1 ESTRIE** Mariane Paré*
4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone: 819 346-8905, p. 5118 Télécopieur: 819 346-2533
Courriel: estrie@lait.qc.ca
- 2 CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD** Sébastien Demers*
1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
Téléphone: 418 872-0770, p. 215 Télécopieur: 418 741-1191
Courriel: capitallenationalecotenord@lait.qc.ca
- 3 GASPÉSIE-LES ÎLES** Stéphane Day*
172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone: 418 392-4466, p. 230 Télécopieur: 418 392-4862
Courriel: gaspesielesiles@lait.qc.ca
- 4 LANAUDIÈRE** Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
Téléphone: 450 753-7486, p. 225 Télécopieur: 450 759-7610
Courriel: lanaudiere@lait.qc.ca
- 5 MAURICIE** Réjean Gervais*
230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Téléphone: 819 378-4033, p. 238 Télécopieur: 819 371-2712
Courriel: mauricie@lait.qc.ca
- 6 OUTAOUAIS-LAURENTIDES** Cynthia Guindon*
15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone: 450 472-0440, p. 4226 Télécopieur: 450 472-8386
Courriel: outaouaislaurentides@lait.qc.ca
- 7 CENTRE-DU-QUÉBEC** Nancy Paquet*
1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Téléphone: 819 519-5838, p. 169 Télécopieur: 819 415-0858
Courriel: centreduquebec@lait.qc.ca
- 8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** Luc Charest*
970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
Téléphone: 819 762-0833, p. 4311 Télécopieur: 819 762-0575
Courriel: abibitemiscamingue@lait.qc.ca
- 9 CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD** Michaël Létourneau*
1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
Téléphone: 418 228-5588 Télécopieur: 418 741-1191
Courriel: chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca
- 10 CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD** Gervais Paquet*
2550, 127^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
Téléphone: 418 228-5588, p. 1267 Télécopieur: 418 228-3943
Courriel: chaudiereappalachessud@lait.qc.ca
- 11 BAS-SAINT-LAURENT** Éric Pagé*
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone: 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur: 418 723-6045
Courriel: basstlaurent@lait.qc.ca
- 12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** Virginie Gagnon*
3635, rue Panet, Jonquièrre (Québec) G7X 8T7
Téléphone: 418 542-5666, p. 229 Télécopieur: 418 542-3011
Courriel: saguenaylacstjean@lait.qc.ca
- 13 MONTRÉGIE-EST** Jean Bigué*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone: 450 774-9154, p. 5217 Télécopieur: 450 261-5248
Courriel: monteregieest@lait.qc.ca
- 14 MONTRÉGIE-OUEST** Catherine Turgeon*
6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone: 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur: 1 877 414-7870
Courriel: monteregieouest@lait.qc.ca

* Secrétaire

La production laitière 2022 au Québec, en chiffres



4 498
fermes laitières



3,47
milliards
de litres de lait



3,25
milliards \$
provenant des ventes de lait



65 998
emplois* générés par
l'industrie laitière

* Inclut les emplois directs, indirects et induits.

PIB

6,1
milliards \$
en contribution au PIB



Plus de
1 million
de litres de lait donnés par
les producteurs aux Banques
alimentaires du Québec



300
camions-citernes



118
usines de transformation,
dont **59** fabriques
artisanales de produits laitiers



136
fermes certifiées
biologiques produisant
plus de **67 millions**
de litres de lait



Les
Producteurs
de lait
du Québec

**Mission adoptée par résolution de l'assemblée générale annuelle
des Producteurs de lait du Québec les 15 et 16 avril 2015**

Rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Message du président

L'année 2022 s'est démarquée par la fin de la mobilisation pour les compensations dans les accords commerciaux, également par l'avancement de grands projets qui visent à nous positionner vers l'avenir.



2022 a marqué la fin d'un long chapitre de notre histoire : après plusieurs années à revendiquer des compensations pour les parts de notre marché cédées dans le cadre des récents accords commerciaux, le gouvernement Trudeau a respecté son engagement de nous indemniser complètement et équitablement pour l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Cette annonce est le fruit d'une importante mobilisation de notre organisation, mais aussi des Producteurs laitiers du Canada (PLC) et de partenaires des autres provinces. Je tiens à souligner tous les travaux techniques ainsi que les efforts de communications et de représentations politiques des dernières années qui ont permis de faire entendre notre voix.

En plus du programme de paiements directs aux producteurs, une portion de l'enveloppe permettra de soutenir l'innovation et l'investissement dans des projets d'envergure pour valoriser les solides non gras (SNG) et améliorer l'efficacité des usines de transformation. C'est un pas dans la bonne direction. Les surplus de SNG sont en croissance et continueront de l'être dans les prochaines années. Toutes les avenues possibles doivent être envisagées dès maintenant pour valoriser les SNG tout en maintenant la croissance de l'industrie laitière, mais aussi en répondant aux demandes des consommateurs.

En ce qui concerne le prix du lait, 2022 a été une année particulière quant aux ajustements. Avec les hausses importantes du coût des intrants à la ferme en 2021, la Commission canadienne du lait avait déclenché le processus des circonstances exceptionnelles, ce qui a mené à une hausse de 8,4 % en février 2022. Mais le constat était clair : cette hausse ne parviendrait pas à couvrir les frais des producteurs. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu un second ajustement en cours d'année, soit de 2,5 %, en septembre.

Il s'agit d'une avance sur l'augmentation régulière prévue pour février 2023, une situation exceptionnelle liée à la forte hausse des coûts de production. À long terme, la pression sur le prix vient de l'évolution de la structure des ventes, avec la croissance des SNG en surplus, le recul des ventes pour le lait de consommation et la croissance des produits riches en gras.

Afin d'assurer de meilleurs revenus, nous devons, comme producteurs, poursuivre nos démarches pour améliorer nos coûts de production. Car il y aura toujours d'autres facteurs qui peuvent influencer notre prix, comme la structure des ventes et la variation des prix mondiaux. En tant qu'office de mise en marché, nous continuerons de travailler pour développer les marchés qui offrent une meilleure rémunération et pour trouver tous les débouchés possibles pour les SNG en trop tout en répondant aux attentes des consommateurs.

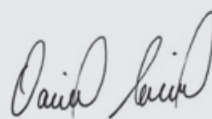
C'est d'ailleurs ce que nous faisons avec la démarche pour élaborer une stratégie de développement durable. Cette démarche, dont les premières étapes ont été amorcées en 2021, nous permettra de présenter les efforts qui sont déployés actuellement et qui le seront prochainement à la ferme, puis d'offrir des solutions et des perspectives durables à notre secteur. En 2022, nous avons mis en place le diagnostic organisationnel qui tient compte des actions déjà entreprises. Nous avons également entrepris d'identifier des aspects sur lesquels nous pouvons travailler pour améliorer notre bilan et continuer d'être à la hauteur des attentes grandissantes de la population. Le projet se poursuivra en 2023 en parallèle avec la démarche de carboneutralité pour 2050 des PLC.

Un autre projet majeur de l'année a été le travail entourant la planification stratégique de notre organisation pour 2023 à 2030. Les producteurs ont été au cœur de cette démarche alors qu'un sondage réalisé à l'été 2022 a permis de prendre l'opinion de nos membres et de bien cerner leurs préoccupations. Les partenaires majeurs des Producteurs de lait du Québec ont également été consultés durant le processus pour qu'ils puissent donner leur avis sur notre organisation et sur son potentiel dans le futur.

L'adoption d'une nouvelle planification stratégique est une étape majeure dans la vie de notre organisation. Elle nous permet d'établir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités pour les prochaines années. C'est une occasion de nous projeter dans l'avenir et d'orienter nos travaux en ce sens. Ce travail arrive à terme en 2023 alors que notre organisation célèbre ses 40 ans.

Un tel anniversaire est l'occasion de se remémorer le chemin parcouru dans ces quatre décennies et de nous servir de cette expérience pour mieux affronter les défis d'aujourd'hui et de demain. Avec l'adoption du plan conjoint, nous avons pu mettre en commun nos forces et parler d'une voix unie aux autres intervenants de la filière, aux gouvernements et aux producteurs des autres provinces. Nous avons développé des outils collectifs qui font la force de notre organisation et l'envie de plusieurs autres secteurs. Nous avons uni nos forces dans de grandes batailles au fil des ans pour défendre notre modèle de mise en marché collective et notre système de gestion de l'offre.

Cette histoire, c'est la nôtre. Elle est source de fierté, mais également d'inspiration pour l'avenir. Je vous invite à consulter les pages thématiques de ce rapport annuel qui vous feront voyager à travers nos accomplissements et réfléchir sur le futur. Soyons fiers de nos réalisations. Soyons confiants envers l'avenir.



Daniel Gobeil, président



Conseil d'administration



Michel Frigon, membre adjoint, Saguenay–Lac-Saint-Jean • **Pascal Leduc**, membre, Outaouais-Laurentides • **Peter Strebel**, membre, Montérégie-Ouest • **Normand Barriault**, membre, Gaspésie-Les Îles • **Vincent Rainville**, membre, Montérégie-Est • **Jean-François Morin**, membre de l'exécutif, Chaudière-Appalaches-Nord • **Jacques Lafortune**, 2^e vice-président, Lanaudière



Daniel Gobeil, président, Saguenay–Lac-Saint-Jean • **Alain Brassard**, 1^{er} vice-président, Centre-du-Québec • **Marcel Blais**, membre de l'exécutif, Estrie • **David Poulin**, membre, Chaudière-Appalaches-Sud • **Martin Auclair**, membre, Capitale-Nationale–Côte-Nord • **Michel Robert**, membre, Abitibi-Témiscamingue • **Gabriel Belzile**, membre, Bas-Saint-Laurent • **Pierre Lampron**, membre, Mauricie

Message de la directrice générale

Après deux années marquées par la crise de la COVID-19 et ses effets sur notre industrie, l'année 2022 nous a permis de nous consacrer à des travaux de planification et de développement afin de nous positionner pour les prochaines années. La mise à jour de la planification stratégique de l'organisation nous assurera de concentrer nos efforts sur les objectifs qui ont été identifiés comme étant les plus importants pour atteindre la vision des producteurs d'ici 2030.

Cette vision inclut le développement durable de nos fermes. C'est dans cette optique que nous avons entrepris en 2021 l'évaluation de nos interventions en matière de développement durable qui a permis de mettre en lumière nos actions sociales, environnementales et économiques. En 2022, nous étions à l'étape de l'élaboration du plan d'action afin de canaliser nos efforts, mobiliser nos partenaires et poursuivre les objectifs ambitieux des producteurs. Ces objectifs incluent notamment la carboneutralité pour 2050. Afin d'atteindre cette cible, l'équipe travaille conjointement avec nos partenaires, dont nos trois affiliés (CIAQ, Valacta, Novalait), pour mettre en place des projets structurants en recherche, en transfert de connaissance et en intelligence des données. Notre campagne marketing du Lait aura aussi visé à promouvoir nos actions, ce qui sera de plus en plus présent dans notre approche.



Dans l'objectif d'assurer la croissance de notre production, nous avons travaillé sur plusieurs fronts afin d'établir les bases pour générer des investissements dans des capacités de transformation supplémentaires. Que ce soit au niveau national avec le développement d'un programme pour la croissance, qui devrait voir le jour en 2023, ou au niveau provincial par la réglementation, le financement, ou encore dans la négociation de nos conventions de mise en marché. L'année 2022 nous aura montré encore une fois la vulnérabilité face aux capacités de transformation insuffisante durant la grève d'une usine importante ou lors des jours fériés. Ces événements, cumulés à l'évolution des choix des consommateurs, imposent des actions. L'annonce d'un fond de 300 millions \$ du gouvernement fédéral dans un programme visant à soutenir l'innovation et l'investissement dans des projets d'envergure pour valoriser les solides non gras contribuera très certainement aux investissements qui sont attendus dans l'industrie.

Concernant les résultats de la mise en marché, l'année 2022 marque un sommet historique quant aux ventes de lait avec 3,250 milliards \$. La production de lait est demeurée relativement stable avec 3,472 milliards de litres, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2021. Cette faible croissance a été influencée par la hausse de 31 % des importations en lien avec les accords commerciaux. Les effets sont bien réels sur nos fermes et l'annonce du programme de compensation pour les concessions accordées dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) vient clore ces nombreuses années de travaux et de mobilisation. L'augmentation des ventes vient donc d'abord des prix des classes régulières qui ont été ajustés de 8,4 % par la Commission canadienne du lait au 1^{er} février 2022 et de l'avance de 2,5 % au 1^{er} septembre 2022, afin de refléter la hausse importante des coûts. La crise de la COVID-19 et le contexte géopolitique ayant fait exploser le coût des intrants, il était essentiel pour la viabilité de nos fermes que les prix s'ajustent. L'alimentation des bovins, le principal intrant requis pour la production du lait, a augmenté de 20 %. À cela s'ajoutent les hausses des autres postes de dépenses, comme le carburant (53 %) ou l'engrais (35 %). Finalement, la hausse des prix mondiaux, avec une moyenne de prix pour nos solides non gras en classe 4a de 27 % supérieur, a également eu un impact positif sur les revenus.

Quant à notre structure des ventes au Québec, elle est demeurée stable : 18 % du lait produit à la ferme a été utilisé pour le lait et la crème, 11 %, pour le yogourt, 43 %, pour le fromage et finalement, 28 %, pour le beurre et les ingrédients. Le Québec demeure un leader dans la transformation fromagère et de yogourt, et ce, en raison des outils comme nos conventions de mise en marché qui ont soutenu à travers les dernières décennies le dynamisme de nos transformateurs, mais aussi grâce à nos investissements en recherche, par Novalait, qui contribuent à faire croître l'expertise et les connaissances.

En terminant, je tiens à souligner le 40^e anniversaire de notre organisation. Les quatre dernières décennies ont démontré la volonté des producteurs de lait à travailler ensemble, à être résilients, à soutenir la relève et à faire évoluer leur secteur. Les outils qui ont été développés durant cette période sont à la base des actions posées au quotidien par notre équipe pour la mise en marché du lait de nos producteurs et nos activités syndicales. Je tiens à remercier nos employés actuels, mais aussi ceux et celles qui ont précédé, tant à Longueuil que dans nos régions, car ce sont eux au quotidien qui donnent vie aux conditions qui sont négociées, aux règles qui sont adoptées et aux décisions qui sont prises dans nos instances.

L'année 2023 sera tournée vers l'avenir, avec la mise en œuvre d'initiatives structurantes, tant au niveau provincial que national, et s'inscrira dans les valeurs qui ont guidé les 40 dernières années.



Geneviève Rainville, directrice générale



40 ans

Les Producteurs de lait du Québec célèbrent cette année leur quarantième anniversaire. D'abord fondée sous le nom de la Fédération des producteurs de lait du Québec, l'organisation prendra son nom actuel en 2014. Évidemment, les producteurs laitiers québécois n'étaient pas sans représentation avant. Ils étaient représentés par la Fédération des producteurs de lait du Québec, qui représentait les producteurs de lait nature depuis les années 1950, et la Fédération des producteurs de lait industriels du Québec, fondée en 1966. Ils s'étaient également dotés de quatre plans conjoints.





40^e anniversaire

Au tournant des années 80, les producteurs obtiennent la fusion des plans conjoints en un seul : le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. Un office administrera ce plan conjoint jusqu'à la mise sur pied de la Fédération des producteurs de lait du Québec en 1983, résultat de la fusion des deux précédentes fédérations. Depuis cette date, l'organisation a su élaborer les outils collectifs nécessaires au développement du secteur laitier tout en se mobilisant pour préserver son modèle unique : la gestion de l'offre et la mise en marché collective.

Les grands chantiers se sont succédé. Au plan québécois, il aura fallu d'abord négocier la première convention de mise en marché (1985) et la première convention de transport (1991), puis travailler sur le paiement du lait par composants (1992) ainsi que sur le partage de tous les marchés par tous les producteurs (1996). Au plan canadien, les provinces de l'est (P5) vont mettre en commun les revenus et les marchés (1995) et l'ensemble des provinces les classes spéciales (1995). Tous ces efforts à l'échelle provinciale et nationale assureront une plus grande équité entre les producteurs, protégeront le modèle de gestion de l'offre et garantiront un environnement favorable pour le développement de l'industrie laitière au Québec.

Alors que le secteur laitier québécois se structurait, d'autres avaient une vision différente, moins collective et plus mondialisée, de ce que devrait être la production laitière québécoise. Que ce soit par intérêt idéologique ou économique, les producteurs d'ici ont eu à défendre leur modèle et sensibiliser autant les décideurs que le grand public à l'importance de la mise en marché collective et à la gestion de l'offre. De fait, lors des négociations du GATT¹ (1989-1993), l'ALENA² (1994-1997), l'OMC³ (2005-2008), l'ACI⁴ (2009), l'AECG⁵ (2012-2013), le PTPGP⁶ (2015-2016) ou l'ACEUM⁷ (2018), ou encore dans le contexte de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, les producteurs ont dû se mobiliser pour faire entendre leur point de vue, gagner des alliés et obtenir un dédommagement pour les pertes encourues.

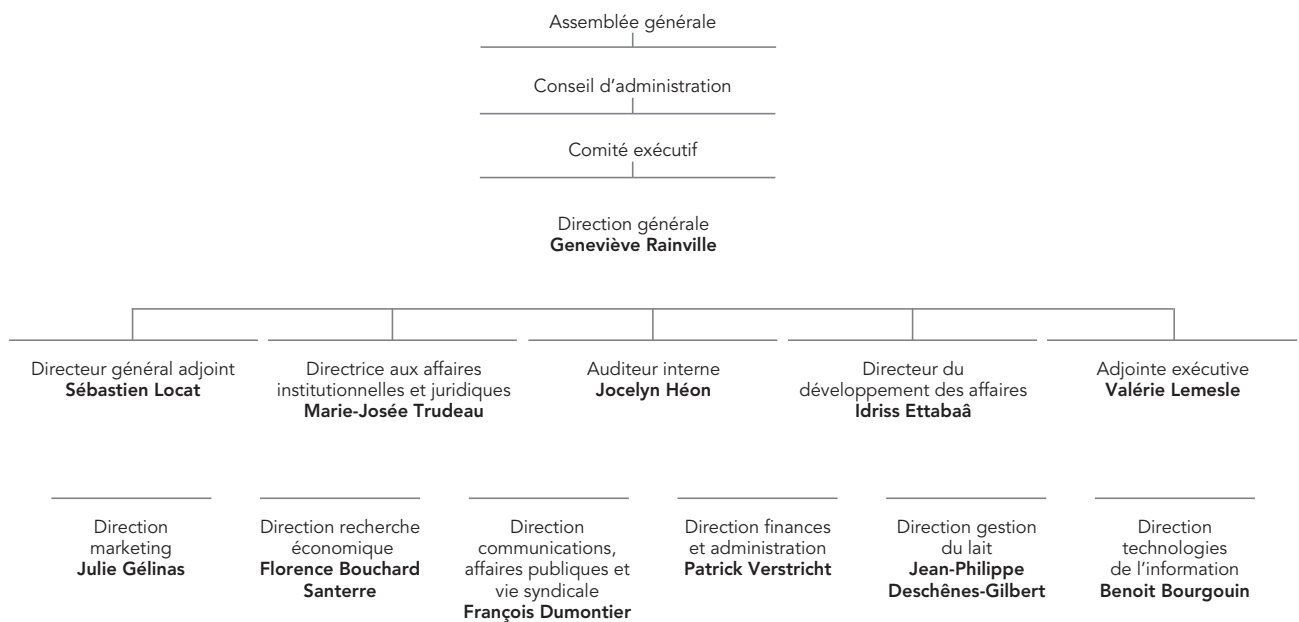
Mais surtout, toutes ces innovations, ces outils collectifs et ces luttes servent à préparer le futur. Les quarante dernières années auront établi des bases solides sur lesquelles s'appuyer pour continuer de développer le secteur et garder la faveur du public. Les enjeux changeront, il faudra demeurer exemplaire en matière de bien-être animal et nous dépasser dans le domaine du développement durable. Les choix des consommateurs et les marchés des prochaines années continueront de solliciter de l'adaptation tant à la ferme que collectivement. Mais heureusement, les producteurs de lait québécois peuvent compter sur quatre décennies d'expertise et de réalisations pour les accompagner vers l'avenir.

- 1 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- 2 Accord de libre-échange nord-américain
- 3 Organisation mondiale du commerce
- 4 Accord sur le commerce intérieur

- 5 Accord économique et commercial global
- 6 Partenariat transpacifique global et progressiste
- 7 Accord Canada-États-Unis-Mexique



Organigramme



Jocelyn Héon, auditeur interne

Marie-Josée Trudeau, directrice aux affaires institutionnelles et juridiques

Idriss Ettabaâ, directeur du développement des affaires

Geneviève Rainville, directrice générale

Chantal Durocher, adjointe de direction

Valérie Lemesle, adjointe exécutive

Sébastien Locat, directeur général adjoint



Politique laitière nationale et mise en marché

À L'ÉCHELLE NATIONALE

Différend dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

En janvier 2022, le groupe spécial de règlement des différends dans le cadre de l'ACEUM a déposé son rapport concernant l'administration par le Canada de ses politiques de contingents tarifaires (CT) pour les produits laitiers. Le panel a conclu que le Canada ne pouvait pas réserver des CT aux transformateurs tout en reconnaissant la souveraineté du Canada dans sa politique d'attribution des contingents. Le gouvernement canadien a annoncé en mai la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de répartition de ses CT laitiers en vertu de l'Accord.

Nouvelles demandes sur les contingents tarifaires

En mai et en décembre 2022, les États-Unis ont lancé de nouvelles demandes de consultations auprès du gouvernement du Canada, celles-ci portant à nouveau sur les mesures relatives à la politique d'allocation des CT pour les produits laitiers dans le cadre de l'ACEUM. La Nouvelle-Zélande a également demandé en mai des consultations sur la répartition des CT dans le cadre du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Un groupe spécial a été formé en novembre.

Croissance de la demande de matière grasse et surplus structuraux

En 2022, la Commission canadienne du lait (CCL), en collaboration avec les provinces, a poursuivi ses travaux pour mettre à jour les modèles de simulation des prévisions de croissance de la demande de matière grasse sur le marché canadien. Ils ont aussi entamé des travaux afin d'élaborer une stratégie de valorisation des surplus structuraux, notamment en estimant les besoins de capacités additionnelles de transformation des solides non gras (SNG). Des démarches ont ainsi été entreprises pour développer un programme national sur la croissance des marchés. Le but est de favoriser l'investissement pour des capacités additionnelles de transformation quant aux surplus de SNG dans un contexte de croissance de la demande pour la matière grasse.

Production laitière journalière nationale

Sur une période de 12 mois se terminant en décembre 2022, la production laitière journalière a atteint 1,09 million de kg de MG par jour au Canada, ce qui représente une diminution de 0,13 % par rapport à 2021.

Provinces de P5

0,813 million de kg de MG par jour
+ 0,7 %

Provinces de la MCLO

0,270 million de kg de MG par jour
- 2,6 %

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2021-2022¹

	Production totale (kg de MG)	%	Nombre de producteurs ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador	1 982 062	0,50	25	0,26
Île-du-Prince-Édouard	5 114 618	1,29	154	1,58
Nouvelle-Écosse	8 558 636	2,16	202	2,07
Nouveau-Brunswick	6 676 019	1,69	167	1,72
Québec	146 389 651	36,97	4 548	46,70
Ontario	128 348 675	32,42	3 298	33,86
Total P5³	295 087 599	74,53	8 369	85,93
Manitoba	17 149 371	4,33	239	2,46
Saskatchewan	12 285 490	3,10	157	1,61
Alberta	34 847 874	8,80	488	5,01
Colombie-Britannique	34 595 137	8,74	461	4,73
Total MCLO⁴	98 877 872	24,97	1 345	13,81
Total Canada	395 947 533	100,00	9 739	100,00

1 Source : Commission canadienne du lait

2 Au 1^{er} août 2022

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

Ventes au détail des produits laitiers au Canada

Lait de consommation: **- 0,7 %**

Crème: **+ 2,9 %**

Yogourt: **+ 1,7 %**

Crème glacée: **+ 1,3 %**

Fromage: **+ 1,0 %**

Beurre: **- 0,6 %**

Taux de croissance annuel composé pour la période du 4 janvier 2020 au 31 décembre 2022



Programmes nationaux

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) a activé à quelques reprises le plan C, un programme d'achat-rachat de fromages. Le Comité des marchés a poursuivi ses travaux qui visent à mieux aligner la portée de ce programme sur les besoins de l'industrie. Aussi, une réflexion a été entreprise afin d'évaluer la possibilité de développer des programmes additionnels pour faire face au défi des réquisitions des usines.

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2022

	Quota total alloué au Québec (kg de MG)
2021	
Décembre	146 607 476
2022	
Janvier	146 386 597
Février	146 932 514
Mars	146 495 453
Avril	145 926 456
Mai	146 451 595
Juin	146 731 131
Juillet	146 797 465
Août	147 642 620
Septembre	147 558 566
Octobre	147 779 148
Novembre	148 027 653
Décembre	147 426 544
Variation totale pour l'année	819 068
Variation du quota en pourcentage	0,56 %



À L'ÉCHELLE DES PROVINCES DE L'ACCORD SUR LA MISE EN COMMUN DU LAIT DANS L'EST DU CANADA (P5)

Analyse des besoins du marché et de la production

Les offices des provinces de P5 ont continué de travailler conjointement pour transmettre les bons signaux de marché. Des rencontres du Comité sur le quota de P5 ont eu lieu régulièrement afin d'analyser le marché et de réagir rapidement aux besoins.

Révision de la politique de paiement des composants

En 2022, le Comité sur le quota de P5 a entrepris des travaux de révision des paramètres de la politique de paiement des composants afin de s'assurer que la répartition des revenus est toujours en adéquation avec les objectifs initiaux. Les objectifs de la politique de paiement des composants sont de mieux refléter le revenu du marché et les composants qui contribuent au rendement, de limiter la croissance du surplus de SNG et de maintenir la qualité des composants laitiers, tout en visant à assurer une plus grande équité entre les producteurs.

Autres décisions et travaux

- Poursuite des travaux qui visent à favoriser la transformation de l'ensemble des composants laitiers et à gérer de manière proactive les situations dans lesquelles l'ensemble des composants n'est pas requis par les entreprises laitières.
- Révision du ratio maximal de 2,3 à 2,25, à compter du 1^{er} août 2022.
- Finalisation des travaux pour réduire la flexibilité du quota de - 30 à - 15 jours, à compter du 1^{er} août 2022.

À L'ÉCHELLE QUÉBÉCOISE

Conventions de mise en marché

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de P5 et du CCGAL sont intégrés dans les conventions de mise en marché du lait (CMML) homologuées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Les signataires des CMML ont amorcé la négociation des conventions et déposé leurs dénonciations respectives. Les Producteurs de lait du Québec souhaitent réviser les règles d'approvisionnement de manière à valoriser les SNG et assurer une direction du lait efficace et ordonnée, qui garantissent la transformation de l'ensemble des composants.

Pour ce qui est de l'approvisionnement des usines laitières pendant les fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 26 septembre 2022.

Planification stratégique filière

Les partenaires ont continué les travaux au sein des différents comités afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de la planification stratégique filière.

À la suite du premier forum sur la croissance des marchés des produits laitiers et la valorisation des SNG tenu en 2021, Les Producteurs de lait du Québec ont invité les participants à soumettre des projets pour répondre aux enjeux identifiés. Les travaux se sont aussi poursuivis avec les acheteurs de lait. Une deuxième édition du forum a été organisée en 2022. D'autres partenaires de la filière se sont joints à l'événement où les discussions ont porté sur la valorisation de la protéine laitière. Des travaux à ce sujet ont été entrepris et vont se poursuivre en 2023.

Comité directeur du plan stratégique de la filière biologique

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de participer activement aux travaux du comité directeur du plan stratégique de la filière biologique du Québec, et ce, dans le but de développer le marché du lait bio au Québec.

QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES

Évolution du marché au Canada

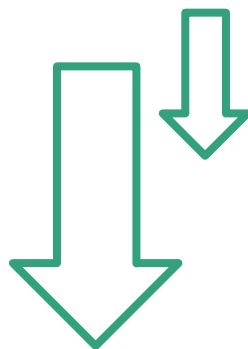
Le calcul des besoins totaux prend en compte toutes les importations issues des différents accords commerciaux. **De décembre 2021 à décembre 2022, les besoins totaux canadiens ont augmenté de 4,50 millions de kilogrammes de matière grasse (kg de MG) par jour, soit une hausse nette de 1,1 %.**

Les besoins du marché desservi par le lait canadien ont augmenté de 0,15 % par rapport à décembre 2021, une croissance moins importante que celle des besoins totaux, considérant l'augmentation des importations canadiennes.

Plan national de commercialisation du lait

Depuis 2018, afin de rétablir une discipline de production, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

La production des 10 provinces affichait -2,05 % en septembre, -2,05 % en octobre et -2,07 % en novembre, ce qui a entraîné une perte d'occasion de produire totalisant 4,98 millions de kg de MG. La part des provinces de P5 dans ce total est de 2,51 millions de kg de MG. Lorsque les mises en commun génèrent des pertes d'occasion de produire, aucun transfert de crédits de production n'est effectué et ces crédits sont retirés du système. Il est normal d'atteindre des niveaux plus bas à l'automne en raison de la saisonnalité de la production et de la demande qui sont inversées.



Ratio solide non gras/gras (SNG/G)

Le ratio SNG/G a diminué au pays en 2022. Il est passé de 2,1851 en 2021 à 2,1784 en 2022.

Provinces de P5

2,1806

Provinces de la MCLO

2,1716



Flexibilité de la production en décembre 2022

Provinces de P5

- 0,99 %

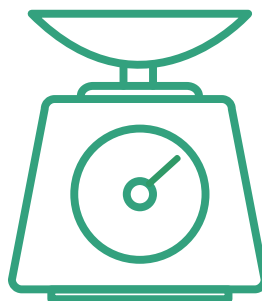
Provinces de la MCLO

- 2,45 %

Stocks de beurre

Décembre 2022

20 874 tonnes



34 641 kg

d'importations supplémentaires pour 2022



Gestion du lait

La Direction gestion du lait est responsable d'effectuer et de coordonner l'ensemble des opérations de mise en marché du lait des fermes du Québec. Elle voit à l'application des différents règlements et programmes selon les règles des conventions de mise en marché du lait et de la Convention de transport du lait.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Négociation de la Convention de transport du lait

La nouvelle Convention de transport du lait a été homologuée le 31 octobre 2022 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Cette convention est le résultat de négociations qui ont débuté en février 2020 et qui se sont conclues par une entente de principe signée en juillet 2022. Les négociations de la Convention couvrent les volets normatifs, pour la période se terminant en octobre 2024, et monétaires, qui sont à renégocier chaque année.

Principaux changements

- Mise en place d'un protocole de gestion des manquements relatifs à la prestation de service de l'essayeur et de l'entreprise de transport;
- Établissement d'un mécanisme de facturation d'un supplément lorsque le délai de livraison à certaines usines excède 4 heures;
- Mise à jour de certains paramètres techniques de la formule d'établissement des tarifs de transport, dont la révision de la formule établissant le temps de déplacement et la méthode de détermination de la valeur des équipements;
- Ajustement de certains paramètres financiers à la formule de tarification afin de capter les hausses de coûts des dernières années, se traduisant par des indexations globales de 8,4 % pour la période de novembre 2020 à octobre 2021 et de 4,7 % pour la période de novembre 2021 à octobre 2022. Ces indexations excluent les montants de carburant diesel qui sont indexés selon les variations des données du rapport mensuel de la Régie de l'Énergie du Québec (REQ).



Une autre année de défis et d'agilité dans les approvisionnements

À la fin juin 2022, une grève de plusieurs semaines dans une usine de transformation laitière de grande taille a posé des défis importants pour l'approvisionnement et le transport du lait au Québec et dans les provinces de P5. Dès le début, Les Producteurs de lait du Québec ont pris toutes les mesures requises pour limiter les impacts. D'abord, en sollicitant les autres usines du Québec, mais aussi de l'est du Canada. Des dons ont aussi été offerts en fonction des capacités à recevoir des banques alimentaires et des engagements des transformateurs. Les volumes associés à l'arrêt de l'usine étant trop importants pour être pleinement utilisés par les capacités existantes, il a été nécessaire, au plus fort de la crise, de se tourner vers la disposition de lait entier et de sous-produits de la transformation de produits laitiers. L'usine a graduellement repris ses opérations en août. Au total, les livraisons de lait ont été suspendues pendant 44 jours.

Période des fêtes

L'approvisionnement des usines laitières pendant la période des fêtes est souvent plus difficile, notamment en raison des jours fériés. Ce fut le cas pour Noël en 2022, où des tempêtes de neige et des pannes d'électricité ont engendré une incapacité à ramasser et à transformer l'ensemble du lait produit.

Plan d'action sur l'amélioration des programmes d'analyse du lait

Les travaux pour améliorer les programmes d'analyse du lait se sont poursuivis cette année. En collaboration avec le Comité sur la qualité du lait, certaines étapes du plan d'action visant à améliorer les délais et le processus des échantillons rejetés ont été réalisées. Parmi les travaux qui ont avancé, notons la validation de prototypes pour une nouvelle bouteille d'échantillonnage et l'analyse technique des outils de transport des échantillons, dont les glacières utilisées par les transporteurs/essayeurs. La mise en place d'un monitoring quotidien des données assure également un suivi plus rapide pour les échantillons non conformes.

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Année	Nombre de producteurs	Litres
2022	4 498	3 472 474 298
2021	4 643	3 456 115 866
2020	4 732	3 364 433 306
2019	4 877	3 330 619 653
2018	5 050	3 366 911 646
2017	5 308	3 290 911 845
2016	5 473	3 115 879 980
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790

Jean-Philippe Deschênes-Gilbert,
directeur de la gestion du lait

Marc-André Gravel, coordonnateur
au développement et projets spéciaux

Mario Guertin, coordonnateur à la
réglementation et à l'inspection

Contrôles techniques, approvisionnement et transport

Gabriel Nault, agent

Sylvie Gauthier, agente

Claudia Lavigne, coordonnatrice

Georges Demers, agent

Natalie Chrétien, agente

Manon Chevalier, préposée

Liliana Sabogal, agente

Évelyne Sanfaçon, agente

Contrôles qualité, assurance qualité et contingentement

Stéphane Fournier, agent

Audrey Blanchette-Pellerin, agente

Marie-Pier Beauchamp, coordonnatrice

Julie Lanthier, agente

Julie Malo, agente

Katherine Laroche, agente



Modifications au Règlement sur les quotas des producteurs de lait

Le 1^{er} juin 2022, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a accepté la demande de modifications au Règlement sur les quotas des producteurs de lait afin de réduire la flexibilité du quota de -30 à -15 jours au 1^{er} août 2022. Ce changement avait été annoncé en 2019 suivant une recommandation du Comité sur le quota de P5.

En avril, après publication de la décision 12164 de la RMAAQ dans la *Gazette officielle du Québec*, certaines modifications ont été apportées au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Parmi les plus pertinentes, notons la correction de certains éléments liés au Programme d'aide à la relève en production laitière, l'introduction d'une définition à la notion de « quota cessible » et l'actualisation de l'un des deux paramètres permettant d'établir la quantité maximale permise lors de la formulation d'une offre d'achat au Système centralisé de vente des quotas, soit de 6 à 7 kilogrammes de matière grasse (kg de MG) par jour.

Nombre de producteurs

Au 31 décembre 2022, le Québec comptait 4 498 producteurs détenant un quota, comparativement à 4 643 un an auparavant. Au cours de l'année, 35 producteurs ont acquis le quota d'une ferme existante, pour un total de 2 760,01 kg de MG par jour. À ce nombre s'ajoutent 11 entreprises qui ont démarré grâce au programme d'aide au démarrage. De ces 11, 1 avait été admise en 2019 sous les modalités du programme de 2016.

Contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur les quotas des producteurs de lait qui établit un contingentement de la production laitière au Québec. À cette fin, la Direction contrôle les transferts de quota, administre les programmes d'aide à la relève en production laitière et d'aide au démarrage d'entreprises laitières et procède à l'ajustement du droit de produire.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2022¹

Région			Relève ²			
			Avant le 1 ^{er} août 2002		Après le 1 ^{er} août 2002	
	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
01 – Estrie	440	43 542,13	117	120,90	73	223,70
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	125	9 863,04	50	51,00	24	72,30
03 – Gaspésie-Les Îles	12	726,11	3	2,70	1	2,00
04 – Lanaudière	160	12 463,11	53	56,90	22	62,80
05 – Mauricie	179	15 221,23	68	71,50	28	84,20
06 – Outaouais-Laurentides	180	15 987,60	59	60,00	28	83,50
07 – Centre-du-Québec	648	68 560,27	205	212,40	125	351,80
08 – Abitibi-Témiscamingue	90	6 204,31	25	26,70	13	41,20
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	561	49 413,00	210	217,20	81	215,60
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	473	38 988,60	164	166,40	69	194,90
11 – Bas-Saint-Laurent	535	44 813,33	175	185,90	102	298,90
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	244	20 262,42	76	84,80	40	121,90
13 – Montérégie-Est	493	48 911,63	186	191,60	55	175,90
14 – Montérégie-Ouest	358	32 612,37	134	138,00	42	108,90
Total	4 498	407 569,15	1 525	1 586,00	703	2 037,60

¹ Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2022.

² Le Programme d'aide à la relève en production laitière a été mis en place en 1987. Il a été remplacé en 2002 par un nouveau programme. En 2020, des modifications aux modalités ont été apportées au programme de 2002.

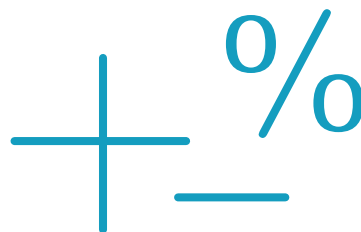
³ Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010. En 2016, les prêts sont passés à un minimum de 12 kg et à un maximum 16 kg de MG par jour. En 2021, de nouvelles modalités ont fait passer les prêts à 20 kg de MG par jour.

Ajustement de la production

L'objectif principal des organisations provinciales étant de répondre rapidement et de façon optimale à la demande, des mesures d'ajustement de la production ont été mises en place en cours d'année. Ainsi, afin d'assurer un meilleur arrimage entre la production et la demande et en fonction des perspectives à la baisse des stocks de beurre pour 2022 et 2023, des hausses de quota de 2 % ont été émises pour avril et octobre. Un total de 16 journées additionnelles ont également été annoncées tout au long de l'année.

Aide au démarrage

En 2022, Les Producteurs de lait du Québec ont accordé un prêt à 11 entreprises considérées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières. Les prêts ont été accordés dans les régions suivantes : Outaouais-Laurentides, Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches-Nord, Chaudière-Appalaches-Sud et Bas-Saint-Laurent.



Quota négociable

+ 2 % avril

+ 2 % octobre

Quota non négociable relatif aux cas de force majeure

Janvier à juin = 0,90 %

Juillet à décembre = 1,00 %

Le pourcentage émis est révisé le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Il est déterminé selon le quota moyen disponible dans la réserve de sous-production relative aux cas de force majeure pour les six mois qui précèdent.



Aide à la relève

En vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière :

Prêt de **6 kg** de MG par jour

18 demandes conformes

Total de 108 kg de MG par jour

Prêt de **8 kg** de MG par jour

47 demandes conformes

Total de 376 kg de MG par jour

Prêt de **10 kg** de MG par jour

66 demandes conformes

Total de 660 kg de MG par jour

Après le 1 ^{er} mai 2020		Démarrage d'entreprises laitières ³	
		Depuis le 1 ^{er} août 2006	
Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
41	352,00	6	77,40
9	74,00	3	39,89
1	10,00	2	29,93
14	122,00	0	0,00
17	146,00	2	28,53
10	78,00	5	72,16
55	472,00	12	181,18
4	38,00	10	109,00
64	556,00	16	185,36
41	358,00	9	109,03
50	428,00	11	133,08
24	216,00	7	72,35
51	446,00	5	40,67
31	276,00	2	22,14
412	3 572,00	90	1 100,72

Règles de transfert de quota

Les producteurs peuvent s'adresser à la RMAAQ pour demander la révision d'une décision rendue par Les Producteurs de lait du Québec ou être exemptés de dispositions du Règlement sur les quotas des producteurs de lait. **En 2022, 21 demandes d'exemption ont été accueillies par la RMAAQ.** Ces dernières touchaient les règles applicables à la relocalisation, aux transferts de quota, à la cession temporaire et aux programmes d'aide à la relève en production laitière et au démarrage d'entreprises laitières.

Maintien de quota

En 2022, Les Producteurs de lait du Québec ont autorisé 48 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement, en tout ou en partie (4 à cause de la maladie des vaches laitières, 33 à cause de l'invalidité ou du décès de l'exploitant, 11 en raison d'une force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage). Ces autorisations portaient à 100 le nombre de producteurs qui bénéficiaient de cette exception le 31 décembre 2022.



JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2022

Mois	Lait régulier	Lait biologique
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	1	1
Avril	1	1
Mai	1	1
Juin	1	1
Juillet	0	0
Août	1	1
Septembre	3	3
Octobre	3	3
Novembre	3	3
Décembre	2	2
Total	16	16

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – 2022

Mois	Prix du quota (\$/kg de MG/jour)	Offres d'achat (kg de MG/jour)	Offres de vente (kg de MG/jour)
Janvier	24 000,00	20 066,14	411,21
Février	24 000,00	20 653,37	414,45
Mars	24 000,00	21 565,57	868,54
Avril	24 000,00	21 946,14	750,15
Mai	24 000,00	21 328,24	898,37
Juin	24 000,00	20 594,93	489,23
Juillet	24 000,00	20 368,43	672,58
Août	24 000,00	19 734,41	238,21
Septembre	24 000,00	19 526,26	403,33
Octobre	24 000,00	19 328,95	770,46
Novembre	24 000,00	18 888,32	1 436,39
Décembre	24 000,00	17 690,24	783,68

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.

SCVQ – TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2022

Région	Quantité achetée (kg de MG/jour)	Quantité vendue (kg de MG/jour)
01 – Estrie	869,18	873,39
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	188,76	220,54
03 – Gaspésie–Les Îles ¹	16,95	1,00
04 – Lanaudière	241,98	288,63
05 – Mauricie	295,74	410,57
06 – Outaouais–Laurentides	344,66	481,68
07 – Centre-du-Québec	1 386,56	1 378,84
08 – Abitibi-Témiscamingue ¹	222,09	126,02
09 – Chaudière–Appalaches-Nord	946,46	772,04
10 – Chaudière–Appalaches-Sud	791,58	676,67
11 – Bas-Saint-Laurent	981,18	917,73
12 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	467,54	620,54
13 – Montérégie-Est	841,78	783,46
14 – Montérégie-Ouest	543,03	585,49
Total²	8 137,49	8 136,60

1 Pour la région Gaspésie–Les Îles et la région Abitibi-Témiscamingue, les quantités achetées incluent respectivement les quantités maximales allouées en priorité d'achat de 2,66 et de 169,54 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.

2 Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements a acheté 0,89 kg de MG par jour.

Approvisionnement et transport

La section approvisionnement et transport de la Direction gestion du lait veille à l'application des règles et des programmes associés au transport et aux approvisionnements de lait aux usines. Elle s'occupe de la réception des commandes des usines, de la création du plan d'assignation quotidien et de l'attribution du plan aux transporteurs. Elle est responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.



Contribution du Québec au pool de transport

2022 = 3,58 millions \$,
soit l'équivalent de **0,103 \$ par hectolitre**

2021 = 7,58 millions \$,
soit l'équivalent de **0,220 \$ par hectolitre**

Mise en commun des frais de transport

La mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) en était à sa 24^e année. Le modèle de livraison en cascade (d'est en ouest) continue de s'appliquer afin d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait. Le Comité de transport de P5 vise à améliorer la coordination de ces déplacements et à partager les statistiques qui permettent de mieux expliquer et contrôler les coûts de transport de chaque province.

Transferts et relève de contrats de transport

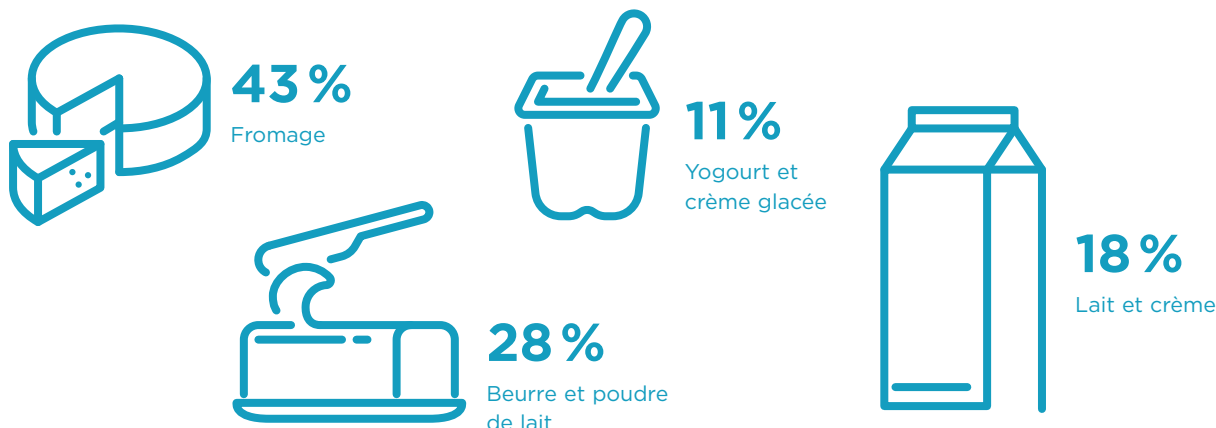
La Direction effectue et approuve chaque année des transferts entre contrats de transport afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. **Les modifications ont inclus des transferts entre trois contrats.**

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

	Pool P5 \$/hl	Québec \$/hl
2022	3,364	3,259
2021	2,836	2,617
2020	2,749	2,572
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522
2014	2,736	2,623
2013	2,708	2,626

Bien que les frais de transport aient augmenté dans chacune des provinces en 2022, au Québec, la hausse a été importante comparativement aux dernières années. Une partie de cette augmentation est attribuable aux montants qui ont été versés rétroactivement aux transporteurs en raison des modifications à la Convention de transport du lait. Cette hausse des coûts au Québec influence à la baisse la contribution à la mise en commun des frais de transport.

Utilisation du lait au Québec – 2022



STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

STATISTIQUES SUR LES CONTRAITS DE FINANCIAIR DU B.T.H.											
Type d'équipement	Nombre	Circuit	2022			Kilométrage annuel	Nombre	Circuit	2021		
			Volume tarifé		Kilométrage annuel				Volume tarifé		Kilométrage annuel
			Litres	%					Litres	%	
Camion-citerne 12 roues	34	102	292 889 732	8,69	2 534 159	34	103	298 498 983	8,85	2 235 114	
Citerne 3 essieux	23	47	225 214 822	6,68	1 935 668	23	48	229 000 170	6,80	1 727 052	
Citerne 4 essieux	243	490	2 853 533 908	84,63	28 262 388	242	485	2 842 490 881	84,35	26 533 456	
Total	300	639	3 371 638 462	100,00	32 732 215	299	636	3 369 990 034	100,00	30 495 622	

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

	2022		2021		2020		2019		2018	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
Grandes entreprises laitières ²	3	79,43	3	79,72	3	80,06	3	80,97	3	81,42
Moyennes entreprises laitières ³	38	20,11	37	19,84	35	19,45	37	18,55	37	18,12
Petites entreprises laitières ⁴	59	0,47	57	0,45	58	0,49	54	0,48	53	0,46

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

	2022		2021		2020		2019		2018	
	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait
Régions centrales	91	91,28	88	91,29	85	91,30	84	91,23	84	91,37
Régions périphériques ⁵	27	8,72	28	8,71	28	8,70	27	8,77	26	8,63
Québec	118	100,00	116	100,00	113	100,00	111	100,00	110	100,00

¹ Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

² Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

³ Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 700 000 litres par jour.

⁴ Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.

⁵ Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.

⁶ Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 25 producteurs-transformateurs qui ont transformé 8,4 millions de litres de lait en 2022. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.

Marchés de créneau et lait biologique

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique.

D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières : lait casher, lait de troupeaux alimentés de foin sec et lait de troupeaux de race jersey ou canadienne.

Déchargements partiels et réseau routier

Les Producteurs de lait du Québec assument les 60 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel. Ces frais s'ajoutent aux tarifs établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières. **Le coût des déchargements partiels s'est chiffré à 308 138 \$ en 2022.**

242 191 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Carburant diesel

Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue dans la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec. **Elle représente une hausse du prix moyen du diesel de 64 % en 2022.**

Période de dégel

Se terminant habituellement en mai, la période de dégel sur le réseau routier québécois a une durée statutaire de 61 jours, dans trois zones géographiques distinctes. En 2022, la période de dégel a eu une durée effective de 47 jours dans la zone 1, 54 jours dans la zone 2 et 54 jours dans la zone 3. **Ceci représente une économie d'environ 524 000 \$ comparé au coût budgété.**

Lait biologique

136 producteurs de lait certifié biologique

ont produit **67,2 millions** de litres de lait. De ce nombre, 125 producteurs formaient le groupe A et 11 producteurs, le groupe B. Le lait des producteurs du groupe B n'est pas commercialisé sur le marché biologique faute d'une demande suffisante.

De plus, 6 producteurs étaient sur une liste d'attente sans prime. Un peu plus de **81 %** du lait primé a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par **15 transporteurs** et acheminée à **18 usines québécoises**, incluant 6 producteurs-transformateurs.



Nouvelles usines

Les Producteurs de lait du Québec organisent et planifient l'approvisionnement de lait aux nouvelles usines. En 2022, **5 usines** ont lancé leurs opérations ou ont commencé à s'approvisionner en lait de vache.

Trois producteurs-transformateurs :

- **Lait Charbonneau**
(La Ferme Vachalé SENC)
- **Microlaiterie Riverin du lac**
(9436-1334 Québec inc.)
- **Fromagerie Deschaillons**
(Cansuisse inc.)

Deux nouvelles fromageries :

- **Fromagerie Nouvelle-France**
- **Fromagerie Allen inc.**



40 ans

Dans les quarante dernières années, les producteurs laitiers québécois ont su tirer pleinement parti des avantages d'agir collectivement en se dotant d'outils aujourd'hui jugés essentiels au secteur laitier, tant à la ferme que pour l'ensemble des producteurs.

Les grandes structures du secteur, comme la convention de mise en marché et la convention de transport, offrent un cadre normé pour les échanges entre partenaires de l'industrie. L'amélioration de ces conventions demeure un travail constant depuis leur signature, non seulement pour faire évoluer l'entente en fonction des besoins des parties, mais aussi pour s'adapter aux réalités changeantes du secteur et des marchés.



Des outils collectifs

Les outils collectifs à la disposition des producteurs sont plus nombreux que ce qui est conventionné. Dès la fondation de la Fédération des producteurs de lait du Québec, ses membres ont choisi de la doter des moyens nécessaires à la réalisation de ses mandats. C'est ainsi qu'a été créée une expertise unique en étude et prédiction des marchés. L'administration des plans conjoints et des conventions nécessite également une équipe dédiée à l'organisation et la bonne marche du secteur. En outre, les producteurs ont choisi de se donner un robuste programme de promotion des produits qui aura su marquer des générations de Québécois et de Québécoises avec ses campagnes les plus mémorables.

Il en va de même des organisations externes que les producteurs ont choisi d'acquérir ou de contribuer à fonder. En devenant le principal actionnaire du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) (1995), l'ancêtre de Valacta, Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent dans le développement d'expertise spécialement destinée à la réussite des entreprises laitières. En fondant Novalait (1995) avec ses partenaires de la transformation, Les Producteurs de lait du Québec agissent concrètement en faveur du développement des connaissances et des compétences dans la production et la transformation. Les solutions trouvées par les chercheurs continuent d'offrir des réponses aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. L'acquisition du CIAQ (1999) consolide le rôle proactif des Producteurs de lait du Québec dans la proposition d'expertise visant à rendre les troupeaux laitiers, ainsi que les fermes, toujours plus performants.

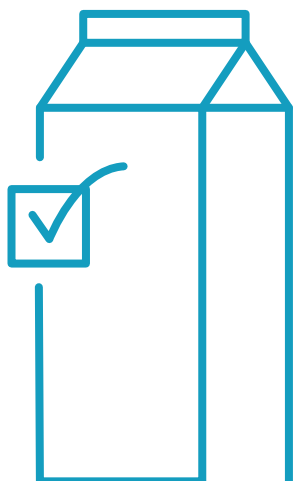
Enfin, la solidarité des producteurs se reflète concrètement dans les programmes d'aide à la relève (1987) et d'aide au démarrage (2006). Les producteurs d'ici choisissent ainsi d'appuyer ceux qui souhaitent se joindre à la production, qu'ils soient d'une famille en production laitière ou qu'ils veulent démarrer une nouvelle entreprise. Ces programmes contribuent à la pérennité des entreprises, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les avantages de ces outils collectifs ne sont pas à négliger. Ils sont un atout formidable pour aborder les problèmes du futur avec des bases solides, une expertise consolidée et un potentiel qui fait l'envie de plusieurs autres secteurs économiques. Les prochains défis seront différents de ceux des quarante dernières années, mais pour les relever, les producteurs pourront compter sur plus d'outils établis ou en développement. Il y a un avantage certain à pouvoir compter sur le travail et la vision des cohortes de producteurs des quatre dernières décennies pour se projeter vers l'avenir.



Contrôle de la qualité

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.



Bactéries totales (BT)

Lait conforme à la norme:

97,55 % en 2022

97,69 % en 2021

Cellules somatiques (CS)

Lait conforme à la norme:

99,51 % en 2022

99,49 % en 2021

Adultération du lait par l'eau

Lait conforme à la norme:

99,78 % en 2022

99,79 % en 2021

Formation des nouveaux essayeurs

Les Producteurs de lait du Québec ont collaboré à 4 reprises à la formation totale de 57 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.

Primes à la qualité

1. Prime des Producteurs de lait du Québec

Résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre

- **3 811 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,50 \$ par hectolitre**

2. Prime biologique

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 250 000 CS par millilitre

- **77,6 % des producteurs de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique, de 0,50 \$ par hectolitre, au moins une fois**

3. Prime prévue aux conventions de mise en marché du lait

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 150 000 CS par millilitre

- **2 842 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,1523 \$ à 0,2358 \$ par hectolitre**

La prime est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs (3 ¢/hl chacun). Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs se qualifiant lorsque la moyenne québécoise a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. La prime sera maintenue en 2023, puisque pour la période de référence de décembre 2021 à novembre 2022, la moyenne pondérée québécoise a été de 172 201 CS par millilitre.

Suspension de la collecte

25 producteurs ayant cumulé 4 pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue, certains plus d'une fois, pour un total de 31 suspensions.

Protocole d'intervention

Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet et ses conseillers à la qualité du lait pour guider les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme dans la recherche de solutions. **En 2022, 672 interventions à la ferme ont été réalisées, en plus des services-conseils fournis par téléphone.**

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

	Résultat d'analyse	2022 % volume	2021 % volume	2022 % analyses	2021 % analyses
Bactéries totales	1 à 15 000/ml	57,55	58,49	56,12	57,49
	15 001 à 50 000/ml	33,69	33,16	34,82	34,15
	50 001 à 121 000/ml	6,31	6,04	6,54	6,06
	plus de 121 000/ml	2,45	2,31	2,52	2,30
Cellules somatiques	1 à 100 000/ml	15,76	14,28	14,67	13,24
	100 001 à 200 000/ml	53,14	51,83	50,14	48,94
	200 001 à 300 000/ml	24,83	27,07	26,81	28,67
	300 001 à 400 000/ml	5,78	6,31	7,42	8,17
	plus de 400 000/ml	0,49	0,51	0,96	0,98

MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

	2022 pondérée	2021 pondérée	2022 arithmétique	2021 arithmétique
Bactéries totales/ml	24 626	23 974	25 218	24 342
Cellules somatiques/ml	172 527	177 072	180 799	185 199

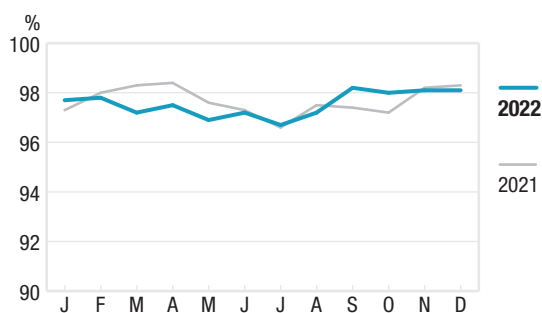
EXIGENCES QUALITATIVES – 2022

Type d'analyse	Norme
Bactéries totales	121 000 CBI ¹ /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml
Bactéries après pasteurisation	7 000 UFC ² /ml
Cellules somatiques	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml
Adulteration par les antibiotiques	Négatif à l'analyse
Adulteration par l'eau	Point de congélation n'excède pas -0,507 °C
Adulteration par les antiseptiques	Négatif à l'analyse
Sédiments	Aucuns sédiments
Odeur	Aucune mauvaise odeur
Température	4 °C maximum
Saveur	Aucune mauvaise saveur
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru)	Aucune falsification permise

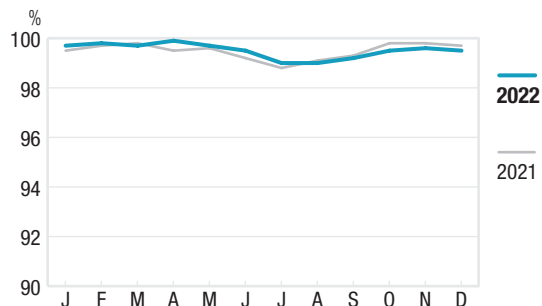
1 Comptage bactérien individuel

2 Unités formant des colonies

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES



Programme de reconnaissance Lait'xcellent

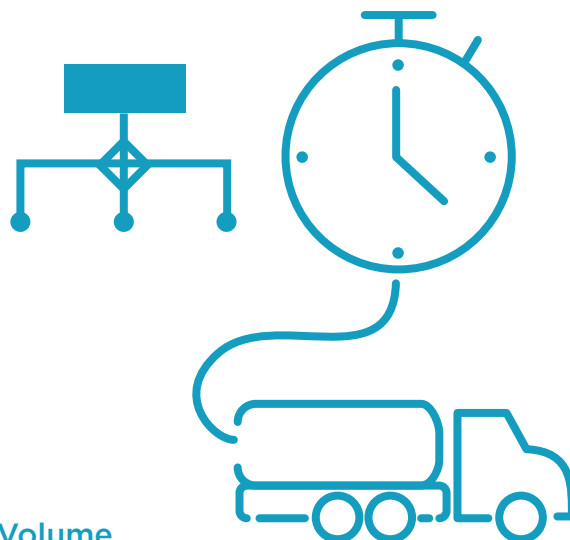
Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses aux trois gagnants du Québec et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs visant une qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année.



- 1 Moyenne inférieure à 10 000 BT et aucun résultat supérieur à 30 000 BT
Moyenne inférieure à 150 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 2 Moyenne inférieure à 25 000 BT et aucun résultat supérieur à 40 000 BT
Moyenne inférieure à 200 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 3 Aux producteurs dont les résultats pour la qualité du lait se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de 2021

Contrôles techniques

La section contrôles techniques de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.



Volume

96 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

96 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

Écart entre le volume mesuré à la ferme et à l'usine

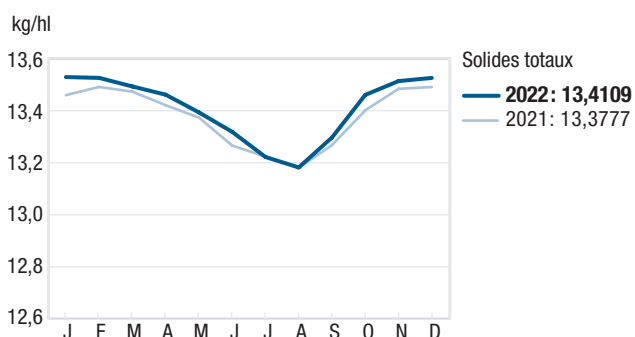
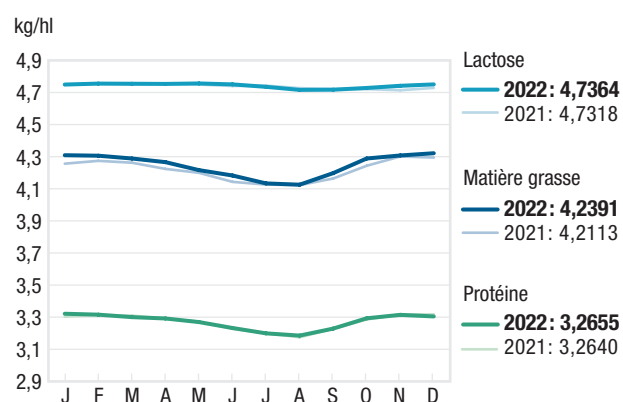
Plusieurs mesures sont instaurées pour permettre au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. Parmi ces mesures, il y a les visites régulières pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques lors des calibrations dans les usines. Les vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présente des variations importantes sont aussi effectuées. **En 2022, l'écart était de 0,12 %, comparativement à 0,11 % en 2021.**

Gestion des résultats des programmes d'échantillonnage et d'analyse

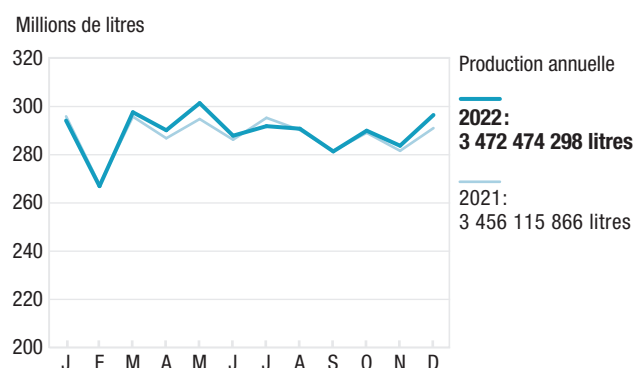
Tout au long de l'année, un suivi constant est effectué avec les transporteurs de lait, les usines laitières et le laboratoire pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'échantillonnage.

En 2022, **835 333 résultats d'analyses**, soit 810 841 officiels et 24 492 rejets (2,9 %), **et 112 663 résultats de citernes** ont été validés afin d'assurer le paiement du lait et la facturation. Également, **212 979 échantillons pour la qualité du lait (bactéries)** ont été traités. De ce nombre, 13 831 ont été annulés à cause d'un code de rejet, ce qui représente 6,49 % d'échantillons rejetés. Des efforts sont déployés pour abaisser ce taux de rejet, notamment par des projets pilotes et l'amélioration de la coordination entre les intervenants impliqués.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE



VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT



40 ans

Le modèle de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective est unique en son genre sur la planète. Si plusieurs États ont par le passé adopté des modes de mise en marché de certains produits agricoles organisés, il n'en reste que très peu. Le Québec et le Canada peuvent être fiers d'avoir su préserver l'organisation de ses secteurs sous gestion de l'offre contre les attaques répétées d'acteurs idéologiquement ou économiquement intéressés.



2018

Les grandes batailles

Afin de préserver un modèle qui fonctionne dans l'intérêt de la majorité et qui assure une meilleure équité entre les producteurs, il faut être prêts à se mobiliser pour le défendre, et c'est exactement ce qu'on fait les producteurs québécois plusieurs fois dans leur histoire. Si avant les poussées libre-échangistes des années 90, il était souvent reconnu que la production alimentaire devait se retrouver exclue de la plupart des accords commerciaux – ce que les économistes appellent « l'exception agricole » – la donne allait changer.

Les discussions autour des accords du GATT avaient raison d'inquiéter les producteurs qui ont multiplié les actions publiques pour demander que les productions sous gestion de l'offre soient exemptées des accords. En 1992, plus de 40 000 producteurs manifestent à Ottawa à cet effet. Malheureusement, les accords signés par les pays participants, dont le Canada, prévoient l'ouverture des marchés pour les productions agricoles sous gestion de l'offre. Si la signature de l'ALENA épargne les productions sous gestion de l'offre, le déclenchement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC à Doha en 2001 fait craindre aux producteurs des concessions supplémentaires.

Bien que le monde soit de plus en plus ancré dans une logique de libéralisation des marchés, les négociations à l'OMC sont rompues en 2008. Après quelques batailles en politique interne pour protéger la mise en marché collective, notamment dans le contexte de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, entre 2006 et 2008, ou lors des négociations de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) en 2009, on passe alors de l'ère de grands accords multilatéraux globaux aux accords bilatéraux ou multilatéraux régionaux. C'est ainsi que, coup sur coup, le gouvernement canadien sacrifie des parts de marché du secteur laitier dans l'objectif de conclure des accords avec l'Europe (AECG – 2013) et les pays de la zone Pacifique (PTPGP – 2016). L'administration Trump allait forcer un renouvellement de l'ALENA et la gestion de l'offre était dans la mire du président américain. Le Canada a dû faire de nouvelles concessions dans le cadre de la signature de l'ACEUM (2018), mais le modèle résiste.

Par la gestion de l'offre, les producteurs d'ici ont toujours voulu produire le lait pour répondre aux marchés d'ici. Une formule favorable au développement durable, permettant un meilleur arrimage entre la demande et l'offre et évitant le gaspillage alimentaire. Elle permet aussi un équilibre entre les revenus des producteurs et le coût du lait. Lorsque le gouvernement a cédé de manière permanente des parts de marché, il a freiné la croissance de l'industrie laitière d'ici et il a reconnu rapidement que cela engendrerait des pertes pour les producteurs. C'est pourquoi des compensations ont été annoncées en 2019 pour l'AECG et le PTPGP, puis en 2022 pour l'ACEUM.

Malgré tous ces assauts, la gestion de l'offre et la mise en marché collective sont toujours en vigueur au Québec et au Canada. La mobilisation des producteurs et la force de leurs convictions sont responsables du maintien du modèle, et alors que les grandes batailles des prochaines années restent à déterminer, il va sans dire que la force de ces convictions et cette ingéniosité, pour émerger victorieux, devra se tourner vers l'avenir.



ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure la certification des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet **proaction.quebec** ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.



Au 31 décembre 2022:
14 agents de validation étaient
accrédités au Québec

Cette année, lors de validations à la ferme:
8 agents de validation ont été supervisés
par Les Producteurs de lait du Québec

Processus de validation

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin d'assurer la conformité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration fait l'objet d'une validation à la ferme. Par ailleurs, un nouveau projet-pilote de suivi de la bonne application des mesures correctives dans les fermes a été mis en place en 2022 et devrait se poursuivre en 2023.

Le montant pour la validation à la ferme, assumé par les fonds affectés au programme proAction, est passé de 230 \$ à 240 \$ en 2022.

Gestion des producteurs non certifiés

En avril 2021, les délégués des Producteurs de lait ont résolu de cesser la mise en marché du lait de tout producteur ne détenant pas sa certification au programme proAction le 1^{er} août 2023. La mise en œuvre de cette demande nécessitait des modifications aux conventions de mise en marché du lait (CMML) qui ont été homologuées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires le 28 novembre 2022. Pour leur part, les modifications requises au Règlement des producteurs de lait sur le programme proAction^{MD} ont été adoptées par le conseil d'administration en décembre 2022.

Pénalités

Le producteur qui n'est pas titulaire d'un certificat proAction ou celui dont la certification est révoquée en raison d'un manquement aux volets implantés se voient imposer des pénalités, conformément aux CMML. **Au 31 décembre 2022, 29 producteurs n'étaient pas accrédités, comparativement à 27 un an auparavant.**

Agents de validation

Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. **En 2022, sept nouveaux agents de validation ont été formés.**

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada.

Évaluation des animaux par Holstein Canada

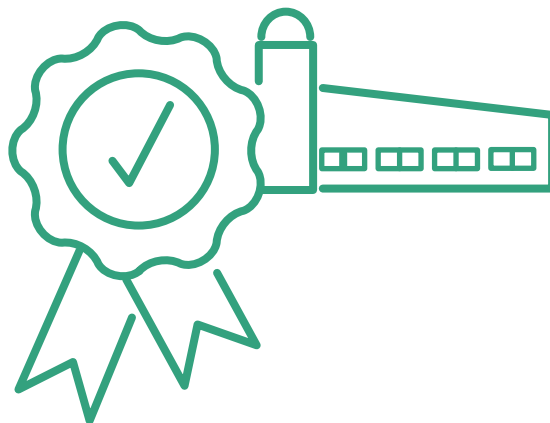
Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme. Le fonds affecté au programme proAction couvre les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada.

Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation de leur certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service. **En 2022, l'organisation a assumé 912 heures d'accompagnement pour 674 producteurs.**

Audit de tierce partie

En 2022, Les Producteurs de lait du Québec, en tant qu'administrateur provincial du programme proAction, ont fait l'objet d'un processus de vérification par une tierce partie. L'objectif était de vérifier l'efficacité du système d'accréditation et la conformité aux normes des personnes qui appliquent et coordonnent le programme au Québec. Les résultats de l'audit ont confirmé la bonne gestion du programme proAction par l'organisation.



1 799 entreprises ont été visitées pour une validation complète
2 229 entreprises ont soumis une autodéclaration par formulaire

Au 31 décembre 2022:

4 469 entreprises laitières actives détenaient une **certification proAction**. **99 %** des producteurs représentaient **99 %** du volume de lait produit

POURQUOI PROACTION?

Avec le programme proAction, les producteurs de lait s'assurent de répondre aux besoins des acheteurs et évitent les multiples programmes et différents audits à la ferme. ProAction atteste que les producteurs instaurent à la ferme les meilleures pratiques en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Ce programme de certification est un moyen privilégié pour garantir aux acheteurs et aux consommateurs que tous les efforts sont déployés pour répondre à leurs exigences et pour leur rappeler les normes élevées derrière tout le lait produit au Canada. Cette démarche d'amélioration continue est reconnaissable par le logo de la vache bleue «Lait de qualité» qui indique tout le travail effectué pour adhérer à des normes élevées en matière de production et de qualité du lait. Cette image rappelle la contribution des producteurs de lait à assurer un avenir sain et durable, tout en faisant appel à la solidarité des consommateurs à encourager les producteurs de lait d'ici.



MC

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Stratégie de développement durable 2023-2027

En 2022, Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur démarche pour déployer une stratégie de développement durable, en travaillant de concert avec la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette stratégie permettra d'établir un plan d'action et des indicateurs de performance afin d'améliorer la durabilité de la production laitière au Québec. À l'automne, un webinaire destiné aux producteurs a été tenu pour mieux définir le développement durable et pour présenter le diagnostic de l'organisation à ce sujet. Les producteurs ont également été sollicités pour répondre à un sondage afin d'élaborer le plan d'action, et s'assurer que celui-ci prenne en compte le mieux possible leurs besoins et préoccupations.

Carboneutralité et réduction de l'empreinte environnementale à la ferme

En 2022, Les Producteurs laitiers du Canada ont dévoilé leur objectif visant la carboneutralité pour la production laitière à la ferme d'ici 2050. Pour mieux comprendre la démarche et les façons d'atteindre cet objectif, Les Producteurs de lait du Québec ont développé un guide Questions et réponses sur la carboneutralité pour les producteurs.

L'organisation a également obtenu une subvention pour développer un projet de laboratoire vivant Lait carboneutre afin d'instaurer un réseau de fermes pilotes qui feront l'essai des pratiques et des technologies visant à séquestrer le carbone et atténuer les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de lait. Plusieurs autres projets majeurs de recherche et de transfert technologique en lien avec l'environnement et le développement durable se sont aussi poursuivis cette année. Parmi eux, notons le développement d'un projet visant à mesurer les émissions de méthane du troupeau à l'aide de l'échantillon de lait, en vue de l'obtention de financement pour sa réalisation.

En complément, plusieurs comités, autant au palier canadien que québécois, se réunissent régulièrement, et permettront, à terme, d'accompagner les producteurs à faire toujours mieux, individuellement et collectivement.



Recherche économique

La Direction recherche économique conseille les dirigeants des Producteurs de lait du Québec sur les politiques et les dossiers reliés à l'industrie laitière. Elle accomplit ce mandat par la réalisation d'études, d'analyses et la rédaction de textes de vulgarisation pour guider les différentes instances et directions de l'organisation. La Direction représente l'organisation à de nombreux comités tant sur la scène québécoise que canadienne.



Chantal Fleury, directrice adjointe de la recherche économique – Agronomie
Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique
Rock Éric Hounhouigan, agroéconomiste
Jérôme St-Pierre, économiste
Myriam Falcon, conseillère en agronomie

Revenu à la ferme

L'ajustement de prix de 8,4 % au 1^{er} février 2022, annoncé en octobre 2021, a permis d'accroître le revenu à la ferme dans un contexte de coûts à la hausse.

En raison de l'augmentation importante du coût de production à la ferme durant l'année, notamment ceux associés aux aliments pour animaux, à l'énergie et aux engrais, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé, à la fin juin, une hausse exceptionnelle en mi-année de 2,5 % du prix du lait à la ferme pour le 1^{er} septembre 2022. La décision a été prise suite à des consultations de la CCL auprès des parties prenantes, dont Les Producteurs laitiers du Canada.

Lors de l'indexation annuelle des prix, la CCL a annoncé un ajustement de 2,2 %, effectif le 1^{er} février 2023. Cette hausse a été calculée au moyen de la formule nationale d'établissement des prix qui tient compte du coût de production du lait ainsi que de l'indice des prix à la consommation. La hausse des prix du lait à la ferme qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022 a été soustraite du résultat de la formule d'établissement des prix.

Révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Les travaux de révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) se sont poursuivis en 2022. La consultation publique de 60 jours qui s'est terminée à la fin janvier 2022 découlait du travail d'établissement des prochaines exigences préliminaires, auquel participaient deux représentants du Québec. Parmi tous les codes publiés, la consultation concernant celui des bovins laitiers a connu le plus haut taux de participation, avec un total de 5 884 personnes, dont une grande partie provenait du Québec. La collaboration et l'engagement des producteurs, partenaires, employés et différents collaborateurs ont permis de s'assurer que l'expertise des producteurs de lait soit considérée. Les travaux ont amené Les Producteurs de lait du Québec à se qualifier comme finalistes dans la catégorie Solidarité des prix de l'Union 2022.

Les travaux pour intégrer le résultat de la période de consultation dans les exigences finales du Code se sont poursuivis toute l'année, pour se conclure en décembre 2022.



Ajustement du prix du lait

1^{er} février 2022

- **8,4 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé d'environ **6,31 \$/hectolitre**
- **75 %** sur la matière grasse et **25 %** sur les solides non gras

1^{er} septembre 2022

- **2,5 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **1,92 \$/hectolitre**
- **60 %** sur la matière grasse et **40 %** sur les solides non gras

1^{er} février 2023

- **2,2 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **1,74 \$/hectolitre**
- **50 %** sur la matière grasse et **50 %** sur les solides non gras

Stratégie de développement durable

Visé à doter l'organisation et les producteurs d'outils individuels et collectifs efficaces afin d'atteindre les cibles et de toujours améliorer le bilan



Testage des réservoirs de leucose bovine

893 producteurs ont reçu un résultat de faible prévalence



Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Statistiques de la consultation publique

5 884 répondants
2 312 producteurs de lait
1 667 du Québec, ce qui représente **35 %** des producteurs

AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

À l'échelle nationale, la Direction a continué de collaborer étroitement avec la Direction générale concernant le suivi et l'avancement des ententes de mise en commun ainsi que la gestion du Plan national de commercialisation du lait. En 2022, plusieurs analyses et projections ont été réalisées afin de mieux comprendre le marché et les perspectives, notamment pour établir des projections de surplus de solides non gras et pour mieux comprendre l'évolution des marchés et des importations.

Comité sur le quota de P5

Les analyses de marché et de l'évolution de la production permettent au comité d'ajuster le droit de produire des producteurs afin de répondre aux besoins canadiens. Les rencontres mensuelles du comité se sont poursuivies en 2022, notamment pour s'assurer d'une bonne adéquation entre la production et la demande dans un contexte de stocks de beurre à la baisse.

Recherche et transfert

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à ses différents comités de gestion de projets. Pour ce qui est du transfert de connaissances, la Direction collabore étroitement avec Lactanet, en plus de contribuer à la réalisation d'événements relatifs au transfert technologique. L'équipe participe également aux différents comités et aux travaux émanant de la planification stratégique de la filière laitière, notamment sur le développement des marchés et l'environnement.

La Direction collabore au suivi et à l'orientation d'autres projets liés au transfert de connaissances et à la recherche appliquée. Ces projets sont soutenus pour leur pertinence pour l'organisation et le secteur laitier, soit par une participation financière, une collaboration dans le développement et le suivi, soit par une combinaison des deux.

La Direction est également responsable du comité des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les dossiers agronomiques, dont proAction. Elle participe aux différents comités nationaux de développement et d'implantation du programme.

Finalement, un travail est effectué pour assurer la mise à jour scientifique de plusieurs sujets agronomiques, comme l'évaluation des projets pour la Grappe de recherche laitière 4 et le développement de projets de transfert dans le cadre du Plan d'agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. L'équipe de la recherche économique recense les données et étudie les plus récentes afin de répondre aux différents questionnements reliés aux pratiques en production laitière.

Dossiers provinciaux

Testage des réservoirs de leucose bovine

Dans le but de détecter la prévalence de la leucose dans les élevages, une analyse des échantillons de lait de tous les producteurs a été menée en 2017. À la suite de cet exercice, Les Producteurs de lait du Québec s'étaient engagés à assurer un suivi de la prévalence de leucose pour permettre d'identifier le progrès réalisé, ce qui a été fait en 2022. Tous les producteurs ont reçu leurs résultats. Ceux qui ont obtenu un résultat de faible prévalence ont également reçu un certificat de reconnaissance.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Région	Production totale		Producteurs	
	Litres	%	Nombre	%
01 – Estrie	375 386 358	10,81	440	9,78
02 – Capitale-Nationale-Côte-Nord	83 858 793	2,42	125	2,78
03 – Gaspésie-Les Îles	6 242 614	0,18	12	0,27
04 – Lanaudière	106 325 115	3,06	160	3,56
05 – Mauricie	127 806 322	3,68	179	3,98
06 – Outaouais-Laurentides	132 528 108	3,82	180	4,00
07 – Centre-du-Québec	592 515 317	17,06	648	14,41
08 – Abitibi-Témiscamingue	51 781 289	1,49	90	2,00
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	415 994 101	11,98	561	12,47
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	329 576 263	9,49	473	10,52
11 – Bas-Saint-Laurent	382 092 517	11,00	535	11,89
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	168 953 607	4,87	244	5,42
13 – Montérégie-Est	417 162 636	12,01	493	10,96
14 – Montérégie-Ouest	282 251 258	8,13	358	7,96
Total	3 472 474 298	100,00	4 498	100,00

Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent également dans divers comités québécois concernant les aspects agronomiques de la production laitière. Une collaboration régulière est aussi entretenue avec différents partenaires institutionnels, de services professionnels et de transfert de connaissances, pour développer des projets structurants. En 2022, l'organisation a participé au développement d'une campagne du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) intitulée *Euthanasie à la ferme des bovins*, qui sera disponible en 2023. En collaboration avec Les Producteurs de bovins du Québec, le développement d'un plan de mesures d'urgence pour la filière s'est aussi poursuivi.

Grappe de recherche laitière 4

Programme de financement pour projets de recherche nationaux multidisciplinaires en production laitière et en nutrition et santé humaines

Partenaires de



Agriculture et
Agroalimentaire Canada



Novalait





Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information assure le développement, l'implantation, l'évolution, la normalisation et la gestion des architectures, des outils et systèmes d'information, des infrastructures, de la téléphonie ainsi que la disponibilité des systèmes en service. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions à l'amélioration et la modernisation en continu des processus et systèmes administratifs. Plusieurs consultants externes prêtent main-forte à l'équipe dans la réalisation du projet d'envergure pour la refonte du système d'exploitation.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Développement applicatif et système d'exploitation

Le début de l'année 2022 a été marqué par un ralentissement des activités pour le projet de refonte du système, communément appelé la Goutte 2.1. L'arrivée d'un nouveau directeur en avril a permis le redécoupage des activités ainsi qu'une réévaluation pour l'ensemble du projet. L'ajout d'un chef de projet dédié a mené à l'élaboration d'un plan de projet plus détaillé et à la production d'une première feuille de route comportant plusieurs livraisons, ce qui assurera une évolution en continu au cours des prochaines années. L'année s'est conclue avec la refonte partielle de l'architecture de la Goutte 2.1 et la migration des ordinateurs de poches (PDA¹) et leur déploiement pour les clients externes. Les activités d'analyses se sont aussi poursuivies en vue des prochaines livraisons et de la modernisation des extranets. Les opérations de maintien des systèmes d'exploitation continuent de se faire en parallèle au projet de refonte.

Priorité à la sécurité des systèmes et la protection des données

Un projet d'évaluation des risques informatiques a été lancé cette année afin de revoir l'ensemble des composantes et configurations. Ce travail permettra de répertorier et de prioriser les actions à poser pour sécuriser davantage les environnements. Ce projet se poursuivra durant les prochaines années, puisque sa portée va bien au-delà des mises à jour des systèmes.



Infrastructure et bureautique

Les Producteurs de lait du Québec poursuivent les investissements et les améliorations concernant le parc informatique. L'évaluation de nouvelles solutions à mettre en place a été réalisée notamment pour augmenter les liens internet, moderniser les postes dans le but d'assurer une mobilité aux utilisateurs et rehausser l'infrastructure pour le développement de la Goutte 2.1.

Autres projets et réalisations

- Soutien et maintien des ententes de services avec les clients et fournisseurs externes;
- Finalisation d'un projet pilote pour la mise en marché du lait biologique afin de suivre les statuts d'accréditations et l'appariement de données des sites d'exploitation;
- Développement d'un questionnaire environnemental, sous forme d'application web, pour permettre aux producteurs de répondre aux questions du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) requis dans le cadre du programme proAction. L'application permet ensuite d'exporter des résultats du questionnaire environnemental pour l'envoi aux Producteurs laitiers du Canada;
- Réalisation d'une analyse afin d'assister Lactanet dans la facturation du nouveau service d'analyse en lien avec le profil d'acides gras du lait – Profilab;
- Programmation des nouvelles modalités du programme d'aide au démarrage qui prévoit l'attribution d'un prêt de quota de 20 kilogrammes de matière grasse par jour et l'acquisition d'une quantité équivalente en priorité sur le Système centralisé de vente de quota.

¹ Personal Digital Assistant.

Richard Tremblay, administrateur de base de données et soutien applicatif

Yacine Kébir, coordonnateur au développement

Isaac Beaudry, agent réseau et soutien aux utilisateurs

Sébastien Richard, administrateur système principal

Mona Ouellet, analyste-programmeure

Benoit Bourgouin, directeur des technologies de l'information

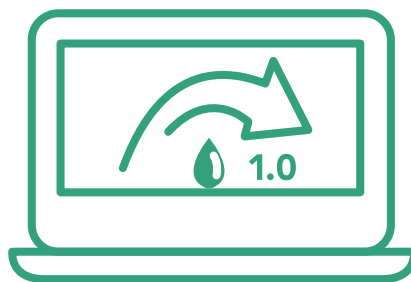
Claude Daigneault, analyste-programmeur

Philip Arseneault, développeur DevOps

Frédéric S. Lebrun, technicien en informatique

Goutte 2.1

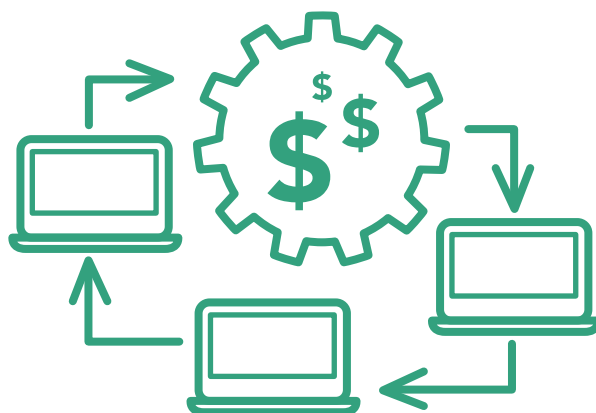
Projet majeur de refonte du système d'exploitation



Travail constant pour **améliorer la sécurité des systèmes et la protection des données**



Investissements et amélioration du parc informatique



Dons de lait

Le programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise offre un approvisionnement continu sur une base planifiée et annuelle. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes communautaires par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire québécois.

En plus des quantités du programme de dons de lait régulier, Les Producteurs de lait du Québec ont offert conjointement avec certains transformateurs des dons spéciaux en produits laitiers pour répondre à des besoins spécifiques dans nos collectivités.

Finalement, à l'approche de la période des fêtes, Les Producteurs de lait du Québec ont aussi offert des dons pour la composition des paniers de Noël. Les besoins pour l'aide alimentaire étant toujours en hausse à cette période de l'année et encore plus cette année en raison de l'inflation et de la hausse des coûts liés à l'alimentation.

À ces efforts s'ajoute le soutien financier des Producteurs de lait du Québec au Programme de récupération en supermarchés (PRS) des Banques alimentaires du Québec, pour un total de 50 000 \$ sur 5 ans. Ce programme vise à réduire la précarité alimentaire et le gaspillage, en récupérant les aliments invendus en épicerie pour les acheminer aux personnes vivant de l'insécurité alimentaire.



Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise

327 producteurs pour un total de **781 524 litres** de lait



Dons spéciaux en produits laitiers

169 720 litres de lait



Dons des fêtes

49 531 litres

de lait à

113 organismes

à travers le Québec



TOTAL POUR 2022

1 000 775 de litres
de lait remis aux Banques
alimentaires du Québec



Communications, affaires publiques et vie syndicale

La Direction communications, affaires publiques et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes, externes et des affaires publiques de l'organisation, et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Annonce d'un programme d'indemnisation pour l'ACEUM

Le 14 novembre 2022, le gouvernement fédéral a annoncé une enveloppe financière de 1,7 milliard \$ destinée à indemniser les producteurs sous gestion de l'offre pour les impacts de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Cette somme comprend 1,2 milliard \$ en paiements directs aux producteurs sur 6 ans à compter de mars 2024, 300 millions \$ pour la valorisation des solides non gras et 105 millions \$ en appui aux transformateurs.

L'importante mobilisation et les travaux techniques ont porté fruit. C'est grâce à tous les efforts de communications publiques, de représentations politiques et d'expertises techniques que la voix des producteurs a été entendue.

Planification stratégique

Dans le cadre du renouvellement de la planification stratégique, qui s'échelonne de 2023 à 2030, Les Producteurs de lait du Québec ont procédé en 2022 à l'évaluation des forces, faiblesses, menaces et opportunités qui concernent l'organisation, les producteurs laitiers québécois et leur environnement d'affaires. Pour broser un tableau le plus complet de l'état des lieux, un sondage a été réalisé durant l'été; 982 producteurs y ont répondu. Des consultations additionnelles, des études et des expertises externes ont aussi été effectuées, ce qui a permis d'établir une proposition de révision de la mission, de la vision et des axes stratégiques qui sera présentée aux producteurs en 2023.



Yanick Grégoire, directeur adjoint, communications, affaires publiques et vie syndicale

Sandie Charmetieu, chargée des communications numériques

François Dumontier, directeur, communications, affaires publiques et vie syndicale

Marlène Rancourt, conseillère principale aux communications, relations publiques et médias numériques

Audrey Gendron, secrétaire de rédaction

Alexandra Perron, conseillère aux communications

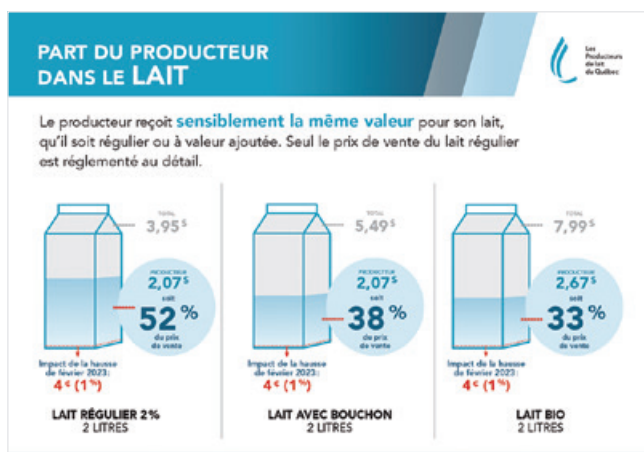
Rencontre avec les députés fédéraux 3 au 8 février 2022, en virtuel 40 rencontres • 61 députés



Questionnaire envoyé aux partis politiques lors de la campagne électorale au Québec



Fiche d'information sur le fonctionnement du prix du lait



Communication sur le prix du lait et la part des producteurs dans les produits laitiers



Stories Instagram et Facebook des Producteurs de lait du Québec

Relations gouvernementales

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent de défendre les intérêts des producteurs auprès des élus, instances et fonctionnaires des gouvernements québécois et canadien. En 2022, des rencontres avec les députés fédéraux ont été organisées en marge de la Conférence annuelle sur la politique laitière des Producteurs laitiers du Canada. Des efforts ont aussi été déployés dans le cadre de la campagne électorale au Québec afin de faire connaître et d'assurer l'avancement de différents dossiers en lien avec la production laitière. Parmi eux, notons l'envoi d'un questionnaire aux différents chefs de partis qui leur a permis de préciser plusieurs engagements électoraux pris à l'égard des producteurs.

De la veille et des suivis quant aux nouveaux accords en négociation, dont le Mercosur, l'Alliance du Pacifique ainsi que la négociation Canada-Royaume-Uni, ont aussi été assurés en 2022. Finalement, des actions de relations gouvernementales ont été menées pour assurer le dépôt du projet de loi C-282 qui vise à exclure la gestion de l'offre des négociations internationales actuelles et futures. Au Québec, Les Producteurs de lait du Québec ont adressé différents commentaires au gouvernement dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du projet de loi 99 qui modifie la Loi sur les produits alimentaires.

AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

Gestion de la réputation et mise à jour des dossiers d'enjeux

Les Producteurs de lait du Québec suivent et documentent un large éventail de dossiers d'enjeux. Que ce soit par rapport à l'alimentation des bovins laitiers, au bien-être animal, à l'environnement ou aux questions sociales et politiques, de nombreux sujets font l'objet de suivis et de recherche constante mettant en valeur les connaissances scientifiques les plus à jour. L'organisation fait d'ailleurs partie d'un groupe pancanadien de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise.

Relations avec les médias

Sur le plan des relations avec les médias, Les Producteurs de lait du Québec répondent en continu aux demandes des journalistes, préparent des communiqués et organisent, le cas échéant, des activités de presse afin de susciter l'intérêt des médias pour nos enjeux prioritaires.

Plans de communication

Plusieurs plans ont été réalisés en 2022 afin de soutenir les différentes actions de communication de l'organisation. Ce fut le cas pour la stratégie de développement durable, la révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, la révision du prix aux producteurs et les programmes d'analyses du lait.

Promotion de la profession

En janvier, l'organisation a participé à la 2^e édition virtuelle, en raison de la crise de la COVID-19, du Salon de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation. À l'été, après deux années de pause, les Portes ouvertes sur les fermes du Québec ont fait un retour sous un nouveau concept à l'égide du mouvement *Mangeons local plus que jamais!* de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Neuf fermes laitières ont ainsi ouvert leurs portes au public sur une période s'étalant de la fin juillet à la mi-septembre. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi participé aux initiatives de l'UPA pour promouvoir l'achat local, en collaborant à l'application mobile *Mangeons local plus que jamais!*. Finalement, les travaux de mise à jour de l'activité *La route du lait*, qui vise à valoriser et à démystifier la production laitière chez les jeunes du primaire, se sont achevés cette année. Le nouveau programme devrait être offert dans les écoles en 2023.

La revue *Le producteur de lait québécois*

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats en matière de communication avec les producteurs. Il est possible de consulter la revue du mois en cours, et les éditions précédentes, sur le site extranet des producteurs et sur lait.org. Les travaux concernant l'ajout d'un volet numérique à la revue se sont poursuivis en 2022.



Visuel du nouveau programme éducatif *La route du lait*



Une des 10 éditions 2022 de la revue *Le producteur de lait québécois*



Affiche sur les retombées économiques de la production laitière au Québec

Outils de communication

- Site web lait.org
- Extranet des producteurs
- Bulletin hebdomadaire *Laitb'do*
- Rapport annuel
- Brochure sur la gestion de l'offre

Médias sociaux

- Facebook: @ProdLaitQc
- Facebook Daniel Gobeil: @DanielGobeilPLQ
- Instagram: @ProdLaitQc
- Twitter: @ProdLaitQc, @RevueLPLQ
- YouTube, LinkedIn

Ces plateformes visent à répondre aux besoins d'information, à vulgariser le travail de l'organisation, à valoriser la profession et à promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Une grande attention est portée aux visuels et à l'interactivité en priorisant les contenus dynamiques, exclusifs et originaux, dont des vidéos.

Nombre d'abonnés

Facebook
Les Producteurs
de lait du Québec
18 050
Daniel Gobeil
1 200



Twitter
2 650
Instagram
1 700
LinkedIn
1 150



Publications sur la page Facebook de Daniel Gobeil, président des Producteurs de lait du Québec



Communication sur le programme de dons de lait et les résultats pour 2022

Formation et vie syndicale

Des formations sont offertes aux nouveaux élus et aux membres du conseil d'administration de l'organisation chaque année. Des réunions avec les secrétaires des groupes régionaux concernant des dossiers reliés à leur fonction sont organisées périodiquement. La Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des journées de réflexion et des assemblées générales de l'organisation. Le matériel développé et mis à jour pour la formation offerte aux nouveaux producteurs sur leur système de mise en marché du lait a été modernisé en 2022.



Visuel des journées de réflexion 2022



Visuel de la formation aux nouveaux producteurs



Questions et réponses aux producteurs sur la carboneutralité



Exemple d'une création de contenus dynamiques sur les médias sociaux

Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre

Avec ses partenaires, l'UPA et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction poursuit son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre (mouvementgo.ca).



Marketing

La Direction marketing est responsable de tous les programmes francophones de publicité et de promotion des produits de la famille laitière sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités de représentation en matière de nutrition auprès des professionnels de la santé relèvent des Producteurs laitiers du Canada, de même que certaines recherches de tendances en consommation et les rapports de performance des différentes catégories de produits laitiers.

Lait

Septembre a assuré le coup d'envoi de la première campagne publicitaire dédiée à l'objectif de carboneutralité des producteurs laitiers. Mettant en vedette une version junior du porte-parole Laurent Duvernay-Tardif, l'offensive *On élève la barre* a introduit la démarche de l'organisation en termes de développement durable et de réduction de l'impact environnemental des fermes laitières. Cette campagne multiexécution a proposé 1 message de 60 secondes et 4 de 15 secondes, des déclinaisons numériques, de l'affichage et des imprimés. Le site Web **familledulait.com**, carrefour de l'information du secteur laitier, a été modernisé afin de dynamiser l'effort de communication. Selon le sondage postpublicitaire, 91 % des répondants indiquent que la campagne a permis de prendre conscience des actions des producteurs pour diminuer leur empreinte environnementale et 52 % déclarent que ces publicités leur ont donné envie de consommer davantage de lait de vache.



La traditionnelle campagne publicitaire du temps des fêtes a permis de rappeler avec humour les aléas de la pénurie de main-d'œuvre avec le retour du syndicat des enfants *cutes* des pubs du Lait de Noël (SECPLN). Le sympathique groupe a célébré une fois de plus le Lait, tout en prêtant main-forte à trois autres marques de la Famille du lait, soit au beurre, aux fromages d'ici et à la crème. L'ensemble des messages s'est révélé engageant, puisque ceux-ci ont généré sur Facebook plus de 14 800 commentaires, 29 800 partages et 98 100 mentions « j'aime ». À cet élan se sont ajoutées plusieurs exécutions numériques et en magazines, de l'affichage et des bannières Web. Pour une septième année consécutive, la Famille du lait s'est alliée à la 40^e édition de la série Ciné-Cadeau de Télé-Québec, le rendez-vous réconfortant de toutes les familles québécoises.

Pour terminer l'année en force, le Lait a signé *Opération Nez blanc*, un message hommage au service de raccompagnement pour les tout-petits bien installés sur les épaules de leurs parents bénévoles. La publicité, dévoilée



Sara Bujold, conseillère principale – publicité

Alyssa Chapleau, agente marketing numérique

Julie Gélinas, directrice du marketing

Marie-Ève Lalonde, conseillère principale – commandite

Élyse Papillon, technicienne marketing

Lucy Royer, technicienne administrative



Campagne *On élève la barre* du Lait



Laitvénement bio



Campagne publicitaire du temps des fêtes pour la Famille du lait



Campagne publicitaire du temps des fêtes pour la Famille du lait

lors de l'émission *Bye Bye* à Radio-Canada, a profité d'une audience record de 4,7 millions de téléspectateurs. Les Producteurs de lait du Québec ont remis un chèque de 25 000 \$ à Opération Nez rouge dans le cadre de cette offensive spéciale.

Commandites

Avec la levée des mesures sanitaires au printemps, ce fut le retour des événements sans contrainte, au grand bonheur des festivaliers. En plus de poursuivre son association avec des événements régionaux comme le Festival western de Saint-Tite ou H2O le festival, en Abitibi, notamment, le Lait est devenu partenaire de la FADOQ (Fédération de l'âge d'or du Québec), en commanditant leurs Jeux partout à travers le Québec.

Lait biologique

Le marketing publicitaire et relationnel a uni ses forces dans une offensive printanière consacrée à la démystification de l'appellation « biologique » des produits laitiers. Le slogan *Bio de la tête au pis* a résonné à travers une campagne multiplateforme incluant une tournée de cinq marchés publics de Laitvénement bio où producteurs et consommateurs ont pris plaisir à échanger. Aussi, des actions de soutien marketing aux transformateurs bio ont permis la collaboration avec 4 transformateurs laitiers du Québec et le déploiement de 21 projets promotionnels assurant la bonification de commandes de lait biologique.

Lait-école

Plus de 8,5 millions de berlingots de lait ont été servis dans 575 écoles primaires du Québec durant l'année scolaire septembre 2021-juin 2022. La collaboration des Producteurs de lait du Québec avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des centres de services scolaires du Québec demeure ainsi une priorité visant à faire valoir le lait auprès de nombreux comités de parents désireux d'entretenir de saines habitudes alimentaires pour leurs génératures.

Recettes d'ici

Campagnes publicitaires

La plateforme culinaire **recettesdici.com**, qui regroupe 1 324 recettes célébrant les produits laitiers, dont 77 nouvelles cette année, a concentré ses efforts sur des placements numériques afin de rejoindre la jeune clientèle cible.

L'engagement sur les médias sociaux a bénéficié d'une augmentation de près de 20 % comparativement à 2021. Au mois de septembre, la Brigade Recettes d'ici, constituée de quatre influenceurs *foodie*, s'est jointe au réseau social Tik Tok en présentant des propositions appétissantes et tendance.



Commandites

Le Festival d'été de Québec et les Francos de Montréal ont offert des programmations complètes sur scène, en plus de la création de contenu en numérique sur leur plateforme respective. Les festivaliers ont été nombreux aux rendez-vous et Recettes d'ici a contribué à cet enthousiasme grâce à ses terrasses gourmandes où l'on servait des produits laitiers. Des offensives numériques personnalisées ont associé plusieurs artistes vedettes à Recettes d'ici, tels que Salomé Leclerc, Lydia Képinsky, Marième ou Jay Scott.

Lait au chocolat

Campagnes publicitaires

Profitant du retour du beau temps, l'offensive printanière du Lait au chocolat s'est arrimée aux activités familiales et sportives extérieures pour réitérer son statut de boisson idéale. Que ce soit le volet publicitaire ou terrain, le Lait au chocolat a rappelé qu'il avait l'avantage de satisfaire autant par son bon goût que par ses 15 nutriments essentiels. La signature *C'est mérité* a souligné que tous les moments se révèlent propices pour mériter un lait au chocolat! Des messages publicitaires numériques, des bannières télé dans des environnements sportifs, de l'affichage, de la radio, des bannières Web et des annonces dans le quotidien LaPresse + ont fait rayonner l'offensive. 69 % des répondants exposés à la campagne mentionnent qu'elle leur a donné envie de consommer plus de lait au chocolat.

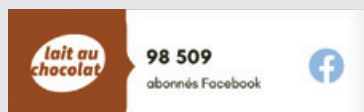
Commandites

Le Lait au chocolat a rayonné à l'occasion de 36 tournois de hockey et de ringuette, malgré une interruption des activités à l'hiver 2022 en raison de la crise de la COVID-19. Également à l'honneur: les randonnées cyclistes de Vélo Québec et 12 courses à pied à travers la province. Les Jeux du Québec et le baseball des Capitales de Québec ont également profité de partenariats gagnants avec le Lait au chocolat.

Fromages d'ici

Campagnes publicitaires

En février, les épiceries Metro du Québec ont accueilli la première promotion en magasin des Fromages d'ici. En présentant leur carte de fidélité *Metro et moi* à la caisse lors de l'achat d'un fromage du Québec, les consommateurs étaient automatiquement inscrits au concours, courant ainsi la chance de gagner une année de fromages d'ici par le biais de boîtes découvertes thématiques. Durant les quatre semaines de l'événement, plus de 400 000 fromages du Québec ont été vendus.



^ Recettes d'ici: tarte glacée au beurre d'arachide



< La terrasse Recettes d'ici aux Francos de Montréal



Le Lait au chocolat et les Capitales de Québec



Affichage de la campagne des Fromages d'ici *Juste trop bons*

La campagne printanière *Juste trop bons* a célébré le goût délectable et distinctif des fromages d'ici par trois publicités télé et numérique, faisant référence à des scénarios où exagération rime avec irrésistibilité. Celle-ci a notamment fait écho à l'une des fables de La Fontaine bien connue, mettant en vedette le chanteur Corneille dans le rôle du corbeau. Des personnages de la populaire série *Passe-Partout* ont également démontré que leur amour du fromage demeure tangible. À la suite de cette campagne, 80 % des consommateurs ont affirmé que les fromages d'ici valent le prix.

Le site Web **fromagesdici.com**, qui regroupe désormais plus de 1 000 fromages, a été modernisé pour offrir plusieurs nouvelles fonctionnalités, dont un système de classification pour les fromages fins non aromatisés. L'amélioration du système de filtres ainsi que la nouvelle section « Art de la présentation » complètent ce blitz d'amélioration continue.

Commandites

Une trentaine de dégustations de fromages au profit de diverses causes caritatives ont été déployées à l'échelle du Québec. Le Théâtre Jean-Duceppe, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Omnium de tennis Banque Nationale et le concours Sélection Caseus, qui célèbre les meilleurs fromages du Québec, ont garni le registre des alliances profitables. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi renouvelé leur partenariat avec le Centre d'expertise fromagère du Québec de même qu'avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) qui a inauguré cette année son Lobby Bar (Blanc bec), mettant en valeur un superbe cellier à fromages d'ici. Enfin, La Tournée des Fromages d'ici a sillonné les régions du Québec pour inciter les clients d'une cinquantaine d'épicerie à découvrir les fromages d'ici.

Crème

Pour une onzième année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, 17,3 millions de contenants ont été imprimés avec la référence **recettesdici.com** pour encourager les consommateurs à cuisiner avec la crème, bien sûr, mais aussi avec l'ensemble des produits laitiers. De juin à octobre, cette identité promotionnelle s'est aussi fréquemment retrouvée à l'honneur dans de nombreuses circulaires des supermarchés du Québec, maximisant ainsi la portée du partenariat de longue date. De plus, Recettes d'ici s'est joint à titre de partenaire gourmand de la première édition du Festifraîche, un événement célébrant les récoltes automnales des fraises et des framboises.



Campagne publicitaire de la campagne des Fromages d'ici *Juste trop bons*



La Tournée des Fromages d'ici

Beurre

Le Beurre a signé sa dixième association avec le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie. La traditionnelle mention *J'aime le beurre* a été apposée sur plus de 5,7 millions de pinces des homards vendus dans les épiceries et poissonneries du Québec.

Yogourt

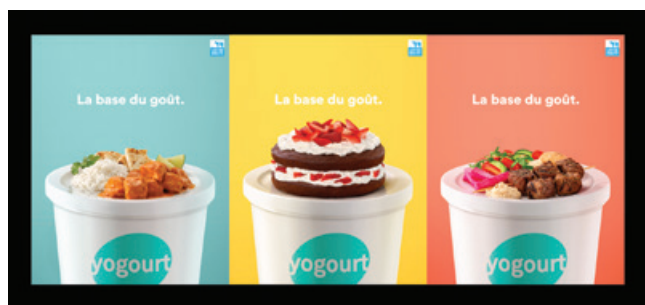
C'est en février qu'une campagne publicitaire a été lancée mettant en vedette le yogourt, l'ingrédient par excellence pour rehausser les plats par son onctuosité, ses saveurs et sa richesse en protéines. En ondes et sur le Web, cette nouvelle offensive a mis en valeur les nombreuses traditions culinaires tout en affirmant que le yogourt représente un aliment simple et nutritif dont les multiples usages en cuisine gagnent à être connus. La campagne a proposé toute une série d'inspirations sur le site de recettes de la Famille du lait : recettesdici.com. Suite à cette offensive, 75 % des consommateurs ont affirmé vouloir intégrer plus souvent du yogourt à leurs recettes.

Promotion de la profession

En complémentarité avec les efforts publicitaires des Producteurs laitiers du Canada (PLC) qui visent à maintenir la confiance qu'accordent les consommateurs envers le sceau « Lait de qualité », Les Producteurs de lait du Québec ont déployé plusieurs moyens pour vanter les efforts d'amélioration continue de leurs membres. La campagne automnale du Lait qui a mis en vedette Laurent Duvernay-Tardif a notamment consacré un message spécifique au savoir-faire des producteurs du Québec. Le site lafamilledulait.com propose désormais des vidéos documentaires témoignages et du contenu éducatif et divertissant qui encouragent la découverte des fermes d'ici. Une section « Foire aux questions » répond sans détour aux interrogations des consommateurs sur les sujets qui les préoccupent. Enfin, en tant que partenaires de la série télé *Arrive en campagne* animée par Bob le chef, Les Producteurs de lait du Québec ont contribué à la production et à la diffusion de deux épisodes consacrés au désir de dépassement des producteurs de chez nous.

Commandites

Les Producteurs de lait du Québec ont profité de leur partenariat avec l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) pour maximiser leur présence lors de 28 événements régionaux. L'organisation a également soutenu la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC), le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), le Centre d'engagement communautaire de l'Université McGill, la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, la Fondation Ste-Justine, Les Banques alimentaires du Québec et 113 organismes de bienfaisance en fournissant des produits laitiers pour leurs paniers de Noël.



Campagne publicitaire pour le Yogourt



Visuel des expos agricoles du Québec



Le Lait, commanditaire des événements de Vélo Québec

40 ans

Les prochaines années seront aussi importantes pour les producteurs laitiers que les quarante dernières.

Les enjeux et la société évoluent. Les demandes des consommateurs et les préoccupations des citoyens changent et reflètent la réalité contemporaine. Si les grandes questions économiques et la mondialisation étaient sur toutes les lèvres dans les années 90 et 2000, force est de constater que les prochains défis seront d'une autre nature, notamment avec les préoccupations liées au bien-être animal et au développement durable.



Vers l'avenir

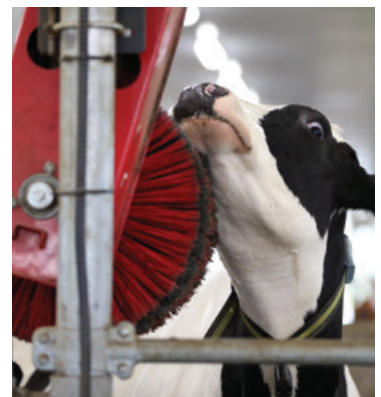
Heureusement, si Les Producteurs de lait du Québec peuvent se permettre de célébrer leur quarantième anniversaire, c'est qu'ils ont mis en place des outils qui leur assureront de pouvoir relever les nouveaux défis. Appuyés par une mise en marché collective solide et rodée ainsi qu'une compréhension de l'évolution des marchés, des démarches sont déjà entreprises afin de préparer le secteur aux prochains défis. La planification stratégique des Producteurs de lait du Québec sera un instrument clé dans les prochaines années pour agir avec efficacité et agilité dans la mise en marché d'un lait d'une qualité exceptionnelle.

Les travaux menant à l'adoption d'un plan de développement durable permettront aux producteurs laitiers de continuer d'exercer leur initiative et d'être proactifs pour répondre aux attentes de la société. En se fixant un objectif ambitieux, la carboneutralité d'ici 2050, et en se dotant d'une approche structurée, les producteurs mettent l'épaule à la roue et font partie de la solution. Par leurs actions et leur vision, Les Producteurs de lait du Québec mobilisent les partenaires de l'industrie pour que la recherche, les transferts et les services à la ferme contribuent à cette vision.

Si les grandes batailles des quatre dernières décennies n'ont pas empêché des concessions dans le marché laitier canadien, elles auront tout de même permis de maintenir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. L'appui du public et des parlementaires, tant à Québec qu'à Ottawa, est toujours au rendez-vous. Le legs de ces batailles est non seulement présent dans le maintien du modèle cher aux producteurs laitiers, mais également dans une grande sympathie des consommateurs envers ces derniers. Il s'agit là d'un atout significatif pour les défis à venir.

Non seulement les gains passés et les outils collectifs développés dans les dernières années permettent aux producteurs laitiers de démarrer les projets futurs avec une certaine avance, mais ils offrent aussi un espace de réflexion et d'innovation. Il devient possible de doter l'organisation d'une vision pour les prochaines années qui est ambitieuse et dont le succès sera au bénéfice de tous les producteurs.

Une vision résolument tournée vers l'avenir.





Finances et administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière des différents fonds des Producteurs de lait du Québec, incluant les groupes régionaux. Elle assume également les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, ce qui inclut les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services ainsi que la facturation des usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quotas des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Enfin, elle fournit un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Révision du ratio maximal admissible au paiement

Après avoir examiné les besoins du marché pour les solides non gras (SNG), les offices de mise en marché des provinces de P5 ont convenu de réduire le ratio SNG/G maximal admissible au paiement de 2,30 à 2,25, le 1^{er} août 2022. Le ratio de marché est demeuré à 2,00.

La politique de paiement des composants, en vigueur depuis le 1^{er} août 2021 au Québec, établit deux niveaux de prix, en fonction du ratio SNG/G. Les SNG sous le ratio de marché sont rémunérés à un prix distinct de ceux compris entre le ratio de marché et le ratio maximal. Ces derniers sont rémunérés en fonction du prix versé mensuellement pour les SNG de la classe 4a. Les modifications à la politique de paiement des composants ont pour objectif de mieux refléter le revenu du marché et d'assurer une meilleure équité entre les producteurs dans un contexte de surplus structurel de SNG sur le marché.

Services de vérification des déclarations de l'utilisation du lait

Au cours de l'année 2022, la Commission canadienne du lait a réalisé la vérification des déclarations d'utilisation du lait de 108 entreprises laitières du Québec visées par les conventions de mise en marché du lait, pour un total de 1 445 périodes vérifiées et traitées par Les Producteurs de lait du Québec.

Concernant les états financiers de 2022

Les résultats du Fonds d'administration, excluant ceux affectés aux activités des Programmes-qualité du lait et au programme proAction, présentent, contrairement à 2021, une insuffisance des produits sur les charges de 122 529 \$. Le solde de fonds libre d'affectations s'élève à 11,35 millions \$, considérant le virement en provenance du Fonds de publicité et promotion.

Comme les années précédentes, le coût des activités liées à l'amélioration de la qualité du lait a été assumé par le Fonds d'administration. Le résultat net ainsi imputé au fonds en 2022 est de 206 579 \$ alors que les Programmes-qualité du lait avaient présenté une insuffisance des produits sur les charges de 86 807 \$ en 2021. Bien que les retenues-qualité aient augmenté, elles ont été insuffisantes pour supporter les coûts des programmes d'amélioration de la qualité et de l'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes.

Nancy Noiseux, agente au paiement du lait
Cesar Perez Huanca, commis comptable
Elaine Pellerin, coordonnatrice au service du pool
Martine Bédard, technicienne comptable
Patrick Verstricht, directeur finances et administration
Nazgul Lim, technicienne comptable
Claudia Larouche, comptable de gestion
Geneviève Bordeleau, technicienne comptable

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2022

Classe	Description	% Solides totaux	% Recettes
1a	Lait et boissons laitières	14,44	18,11
1b	Crème	3,98	5,26
2a	Yogourt	8,93	8,32
2b	Crème glacée, crème sure, laits frappés et boissons nutritives	1,64	1,82
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b ou 3c	10,14	10,44
3b	Cheddar	13,24	14,21
3c	Asiago, brick, colby, farmer, féta, gouda, havarti, jack, monterey jack, mozzarella, muenster, paneer, parmesan, suisse	19,19	17,38
4a	Beurre et poudre de lait	26,31	21,87
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail et pertes extraordinaires	2,03	2,48
4d	Inventaires et retours en lait de consommation jeté	0,10	0,11
Total		100,00	100,00

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2022

	Janvier à avril	Mai à juillet	Août à décembre
	\$/kg de ST ¹		
Administration du plan conjoint et fonds de défense	0,02855	0,02855	0,02881
Contribution à l'UPA	0,00765	0,00765	0,00739
Total partiel	0,03620	0,03620	0,03620
Publicité et promotion	0,10120	0,10090	0,10090
Fonds de développement	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,13820	0,13790	0,13790

¹ Solides totaux

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2022

	Prix du lait – intraquota						Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine de niveau 1 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 1 \$/kg	Protéine de niveau 2 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 2 \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Janvier	11,2535	9,7160	0,9000	3,6631	3,6631	85,71	0,1637
Février	12,4107	10,1385	0,9000	3,9223	3,9223	92,08	0,1523
Mars	12,6200	10,0992	0,9000	4,0870	4,0870	92,59	0,1596
Avril	12,6971	10,2863	0,9000	4,1753	4,1753	93,17	0,1585
Mai	12,5693	10,4022	0,9000	4,2036	4,2036	92,15	0,1599
Juin	12,7786	10,3766	0,9000	4,2057	4,2057	92,16	0,1770
Juillet	12,6469	10,4080	0,9000	4,2127	4,2127	90,74	0,1932
Août	12,9183	10,9293	0,9000	3,8317	3,8317	92,81	0,2358
Septembre	13,1205	10,8271	0,9000	3,7174	3,7174	94,71	0,2279
Octobre	13,0955	10,7969	0,9000	3,8549	3,8549	96,53	0,2068
Novembre	13,3252	10,4836	0,9000	3,5382	3,5382	96,84	0,1975
Décembre	13,1709	10,1509	0,9000	3,4400	3,4400	95,20	0,1826

	Prix du lait – intraquota				Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine (prix pondéré) \$/kg	Lactose et autres solides (prix pondéré) \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Prix moyen annuel 2022	12,7150	9,8945	1,1293	92,88	0,1808
Prix moyen annuel 2021	10,7995	8,7306	1,3656	81,97	0,1893

1 Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

2 La composition de l'hectolitre moyen varie annuellement. En 2022 : Matière grasse : 4,2391 kg/hl Protéine : 3,2655 kg/hl Lactose : 5,9063 kg/hl. En 2021 : Matière grasse : 4,2113 kg/hl Protéine : 3,2584 kg/hl Lactose : 5,8919 kg/hl.

Au 31 décembre 2022, le coût net lié au programme proAction fait état d'une insuffisance des produits par rapport aux charges d'un peu plus de 1,5 million \$. Le solde de fonds affecté au programme est épuisé et 142 750 \$ devront être assumés par le Fonds d'administration. Ceci s'explique par la réduction importante des pénalités perçues auprès des producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction et le maintien des charges encourues pour les frais de validation du programme, l'évaluation des animaux en lien avec le volet bien-être animal et les analyses pour la leucose du volet biosécurité.

Par ailleurs, les résultats du Fonds de publicité et promotion ont généré une insuffisance de 1,45 million \$. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale annuelle de 2021, une somme de 2 410 439 \$ a fait l'objet d'un virement vers le Fonds d'administration afin de financer les travaux de modernisation des systèmes informatiques de l'organisation, réduisant ainsi le solde de fonds libre d'affectations à 17,88 millions \$.

En ce qui a trait aux recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool, elles se sont élevées à un peu plus de 3,25 milliards \$ en 2022. Les frais de transport et de mise en commun des frais de transport ont quant à eux augmenté

de façon importante, passant de 99 millions \$ en 2021 à un peu plus de 120 millions \$ en 2022. Cette situation est principalement attribuable à la hausse fulgurante du prix du diesel ainsi qu'à la négociation d'une nouvelle entente de la Convention de transport du lait et de la révision de la formule de tarification, qui inclut une rétroactivité s'échelonnant sur des années antérieures.

La valeur des transactions sur le Système centralisé de vente des quotas a considérablement augmenté. En 2022, les quantités transigées par l'entremise du système ont été supérieures par plus de 54 % à celles de 2021.

Pour terminer, un rappel au sujet du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle. Ce fonds sert à soutenir les coûts liés à la défense des intérêts économiques des producteurs, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction. En 2022, les charges ont été quasi exclusivement affectées à la réalisation de certains projets d'études et de recherches pour le Mouvement.



États financiers 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

Daniel Gobeil

Le 1^{er} vice-président,

Alain Brassard

Le 21 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2022 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des

états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Brossard

Le 21 février 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Bilan non consolidé

au 31 décembre 2022

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	2 611 848	10 776 284	—	27 562 300	18 414 602	—	59 365 034	53 616 346
Débiteurs (note 3)	339 488	325 345	—	287 601 759	987 427	—	289 254 019	251 922 123
Créances interfonds, sans intérêt	4 774 619	1 617 003	5 128	—	—	(6 396 750)	—	—
Placements (note 5)	3 500 000	1 200 000	—	—	4 500 000	—	9 200 000	9 700 000
Frais payés d'avance	214 013	671 633	—	34 894	—	—	920 540	1 739 595
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	1 871 356	—	—	1 871 356	—
	11 439 968	14 590 265	5 128	317 070 309	23 902 029	(6 396 750)	360 610 949	316 978 064
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	80 808	—	—	80 808	52 708
Placements (notes 5 et 14)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 738 220	—	—	—	1 738 220	1 653 050
Autres placements	3 003 737	9 503 737	358 824	—	2 800 000	—	15 666 298	16 377 524
	3 003 856	9 503 737	2 097 044	—	2 800 000	—	17 404 637	18 030 693
Immobilisations (note 7)	2 907 734	33 262	—	—	—	—	2 940 996	2 622 233
Autres éléments d'actif	327 512	—	—	—	—	—	327 512	318 677
	17 679 070	24 127 264	2 102 172	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	381 364 902	338 002 375
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 148 199	6 213 128	—	311 588 026	18 835 070	—	339 784 423	289 694 398
Créances interfonds, sans intérêt	509 116	—	100 629	5 563 091	223 914	(6 396 750)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	—	—	—	—	3 058 501
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	7 643 045	—	7 643 045	8 060 165
Revenus reportés (note 4)	195 107	—	—	—	—	—	195 107	142 124
	3 852 422	6 213 128	100 629	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	347 622 575	300 955 188
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	99 575	—	—	—	—	—	99 575	116 882
	3 951 997	6 213 128	100 629	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	347 722 150	301 072 070
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	2 725 484	33 262	—	—	—	—	2 758 746	2 467 258
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(206 579)	—	—	—	—	—	(206 579)	(86 807)
Affectés au programme proAction	(142 750)	—	—	—	—	—	(142 750)	1 371 818
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	2 097 043	—	—	—	2 097 043	2 023 100
Libres d'affectations	11 350 918	17 880 874	(95 500)	—	—	—	29 136 292	31 154 936
	13 727 073	17 914 136	2 001 543	—	—	—	33 642 752	36 930 305
	17 679 070	24 127 264	2 102 172	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	381 364 902	338 002 375

Engagements (note 13)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Résultats non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Produits					
Prélèvements	16 295 500	47 024 112	372 468	63 692 080	62 706 951
Retenues-qualité	1 051 029	—	—	1 051 029	894 643
Pénalité proAction	373 508	—	—	373 508	373 675
Intérêts	665 434	427 415	—	1 092 849	707 981
	18 385 471	47 451 527	372 468	66 209 466	64 683 250
Charges					
Activités de promotion	—	4 020 494	—	4 020 494	2 524 938
Campagnes publicitaires	—	25 087 910	—	25 087 910	23 725 063
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	993 095	19 002 990	—	19 996 085	23 644 962
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 508 393	—	—	3 508 393	3 450 145
Exploitation	10 429 596	790 157	—	11 219 753	9 335 276
Formation, information et publications	194 502	—	—	194 502	67 980
Programme proAction	1 888 076	—	—	1 888 076	1 945 938
Programmes-qualité du lait	689 921	—	—	689 921	586 105
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	366 321	366 321	248 205
Recherche	481 296	—	—	481 296	539 272
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	567 687	—	—	567 687	395 345
Réunions des administrateurs et des membres	1 476 581	—	—	1 476 581	1 198 786
	20 229 147	48 901 551	366 321	69 497 019	67 662 015
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 843 676)	(1 450 024)	6 147	(3 287 553)	(2 978 765)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	194 861 280	126 439 680
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	195 278 400	126 693 600
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(417 120)	(253 920)
Réserve d'ajustements au début	8 060 165	8 314 085
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	7 643 045	8 060 165

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution des soldes de fonds non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	2 424 087	(86 807)	1 371 818	9 451 212
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(294 624)*	(206 579)	(1 514 568)	172 095
Acquisitions nettes d'immobilisations	596 021	—	—	(596 021)
Virement interfonds	—	86 807	—	2 323 632
Soldes à la fin	2 725 484	(206 579)	(142 750)	11 350 918

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 419 874 \$ (437 052 \$ en 2021) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 125 250 \$ (204 058 \$ en 2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 9)	3 250 598 148	—	—	3 250 598 148	2 863 804 778
Intérêts	437 064	—	—	437 064	88 299
	3 251 035 212	—	—	3 251 035 212	2 863 893 077
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	3 057 980 939	—	—	3 057 980 939	2 690 113 246
Déduction pour frais de transport	118 303 300	(118 303 300)	—	—	—
Prélèvements	63 692 080	—	—	63 692 080	62 706 951
Retenues-qualité	1 051 029	—	—	1 051 029	894 643
Pénalité proAction	373 508	—	—	373 508	373 675
Cession temporaire de quotas	7 473 565	—	—	7 473 565	6 946 366
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 666 632	—	—	2 666 632	2 545 047
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 626 753	—	—	1 626 753	1 650 569
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 10)	—	120 210 388	—	120 210 388	99 408 929
Programme de calibrage	184 892	—	—	184 892	257 676
Programme de lait-école	324 004	—	—	324 004	337 870
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	381 279	—	—	381 279	297 509
	3 254 057 981	1 907 088	—	3 255 965 069	2 865 532 481
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	(3 022 769)	(1 907 088)	—	(4 929 857)	(1 639 404)
Soldes à verser aux producteurs au début	3 386 532	(478 031)	150 000	3 058 501	4 697 905
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 11)	363 763	(2 385 119)	150 000	(1 871 356)	3 058 501

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement			
Investi en immobilisations	Libre d'affectations	Grevé d'affectations externes	Libre d'affectations	2022 Total	2021 Total
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis)			
\$	\$	\$	\$	\$	\$
43 171	21 731 428	2 023 100	(27 704)	36 930 305	39 909 070
(9 909)	(1 440 115)	73 943	(67 796)	(3 287 553)	(2 978 765)
—	—	—	—	—	—
—	(2 410 439)	—	—	—	—
33 262	17 880 874	2 097 043	(95 500)	33 642 752	36 930 305

Flux de trésorerie non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	(3 287 553)	(2 978 765)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	429 783	445 516
Perte de valeur relative aux actifs	1 892 936	—
Quote-part de la perte de Novalait inc.	366 321	248 205
	(598 513)	(2 285 044)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(4 929 857)	(1 639 404)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(417 120)	(253 920)
Autres (note 15)	13 604 025	21 504 452
	8 257 048	19 611 128
	7 658 535	17 326 084
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(16 440 264)	(11 643 767)
Dispositions de placements	17 200 000	15 200 000
Acquisitions d'immobilisations	(2 641 483)	(1 788 250)
Sommes à percevoir des producteurs	(28 100)	11 632
	(1 909 847)	1 779 615
Augmentation nette de l'encaisse	5 748 688	19 105 699
Encaisse au début	53 616 346	34 510 647
Encaisse à la fin	59 365 034	53 616 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction pour faire suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Participations dans les sociétés satellites

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans la coentreprise

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 14 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2021, ce régime présente un déficit de solvabilité de 3 631 800 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 343 283 \$ (325 599 \$ en 2021) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Clients et autres	112 770	45 370	2 185	—	160 325	177 400
Entreprises laitières	—	—	286 576 574	—	286 576 574	249 451 008
Intérêts courus	107 710	223 104	91 563	150 161	572 538	300 444
Les Producteurs laitiers du Canada	—	874	—	—	874	1 035
Producteurs	—	—	294 583	771 520	1 066 103	962 506
Sociétés satellites	4 147	—	—	—	4 147	4 370
Subvention du MAPAQ	—	—	75 000	—	75 000	375 000
Taxes de vente	9 267	49 911	349 249	—	408 427	442 660
Transporteurs	—	—	212 605	—	212 605	91 897
Union des producteurs agricoles	105 594	6 086	—	65 746	177 426	115 803
	339 488	325 345	287 601 759	987 427	289 254 019	251 922 123

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2023, dont 83 % au 31 décembre 2022 (82 % au 31 décembre 2021) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

Ordinateurs de poche – Fonds d'administration et Fonds du pool

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis en 2022 des ordinateurs de poche pour 152 526 \$ (151 800 \$ en 2021). Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 137 925 \$ (242 083 \$ en 2021) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2022, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 182 250 \$ (167 650 \$ en 2021) dont 101 442 \$ (114 942 \$ en 2021) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 80 808 \$ (52 708 \$ en 2021) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 738 220	—	1 738 220	1 653 050
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	3 000 000	8 000 000	—	2 800 000	13 800 000	15 000 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	3 007 474
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis), sans intérêt ³	—	—	358 824	—	358 824	370 050
	6 503 737	10 703 737	358 824	7 300 000	24 866 298	26 077 524
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 500 000	1 200 000	—	4 500 000	9 200 000	9 700 000
	3 003 737	9 503 737	358 824	2 800 000	15 666 298	16 377 524

- 1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 1,49 % à 5,00 % (de 0,65 % à 3,20 % en 2021) et viennent à échéance de janvier 2023 à décembre 2027 (de janvier 2022 à mars 2025 en 2021).
- 2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2022, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.
- 3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 45 149 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (29 148 actions en 2021) pour un coût de 451 490 \$ (291 490 \$ en 2021).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$	2021 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	8 217 150	5 306 562	2 910 588	2 584 317
Matériel roulant	76 531	47 794	28 737	35 566
Équipement de bureau	9 532	7 861	1 671	2 350
	8 303 213	5 362 217	2 940 996	2 622 233

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 429 783 \$ (445 516 \$ en 2021).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	117 425	—	—	—	117 425	130 984
Coentreprise	—	—	74 426	—	74 426	74 380
Entreprises laitières	32 122	—	—	—	32 122	32 898
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	29 804 831	—	29 804 831	22 673 667
Fournisseurs et frais courus	1 962 192	5 883 442	752 316	—	8 597 950	3 466 689
Les Producteurs laitiers du Canada	—	327 973	—	—	327 973	—
Producteurs	99 675	—	268 787 343	18 835 070	287 722 088	253 848 599
Sociétés satellites	286 041	—	383 021	—	669 062	830 380
Taxes de vente	—	—	—	—	—	56 712
Transporteurs	—	—	11 786 089	—	11 786 089	7 879 016
Union des producteurs agricoles	650 744	1 713	—	—	652 457	701 073
	3 148 199	6 213 128	311 588 026	18 835 070	339 784 423	289 694 398

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2023.

9. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit:

	2022 \$	2021 \$
Ventes provinciales	3 365 014 740	2 990 628 736
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(114 416 592)	(126 823 958)
	3 250 598 148	2 863 804 778

10. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Frais de transport	116 628 309	91 825 551
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	3 582 079	7 583 378
	120 210 388	99 408 929

11. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 363 763 \$ à verser aux producteurs (3 386 532 \$ en 2021) est sujet à révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 11 544 000 \$ en 2023, à 1 372 000 \$ en 2024 et à 1 020 000 \$ en 2025. Ces ententes se détaillent comme suit :

Convention de l'immeuble

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,78 % en 2022. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 328 000 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Une entente de service pour l'analyse des bactéries totales de trois échantillons additionnels par mois par producteur est en préparation. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 2 725 000 \$ en 2023.

Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2022 et 2023. Les versements futurs de ces ententes s'établissent à 364 000 \$ en 2023 et à 175 000 \$ en 2024.

Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2023 s'élèvent à 559 000 \$.

Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale et autres sujets d'intérêt. Les versements estimatifs sont de 1 469 000 \$ en 2023.

Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2023 s'élèvent à 215 000 \$.

Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs de toutes les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2023 s'établit à 1 444 000 \$.

Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 3 879 000 \$ en 2023, de 760 000 \$ en 2024 et de 572 000 \$ en 2025.

Autres

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 561 000 \$ en 2023, à 437 000 \$ en 2024 et à 448 000 \$ en 2025.

14. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

Valacta, société satellite

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2022 se présentent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Situation financière		
Total des actifs	3 805 344	3 653 270
Total des passifs	328 904	347 168
Capitaux propres	3 476 440	3 306 102
	3 805 344	3 653 270
Résultats des activités		
Total des produits	20 169	27 514
Total des charges	752 811	523 924
Perte nette	(732 642)	(496 410)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(795 257)	(131 389)
Entrées de fonds – activités de financement	902 980	712 856
Sorties de fonds – activités d'investissement	(241 570)	(146 506)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(133 847)	434 961

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2022 \$	2021 \$
Débiteurs	(37 331 896)	(3 720 942)
Frais payés d'avance	819 055	(499 116)
Autres éléments d'actif	(8 835)	(22 999)
Créditeurs et charges à payer	50 090 025	25 844 992
Revenus reportés	35 676	(97 483)
	13 604 025	21 504 452

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2022 \$	2021 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	861 483	829 484
Produits : intérêts	129 274	101 391
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 236 419	1 394 109
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	2 609 228	2 527 554



**Les
Producteurs
de lait
du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415
Longueuil (Québec) J4H 4G3
Téléphone : 1 833 470-LAIT
Télécopieur : 450 679-5899
plq@lait.qc.ca
lait.org



Imprimé sur un papier
durable 100 % recyclé